

INDEX ANALYTIQUE

Note explicative

Les renvois sont aux pages du Traité, sauf celles précédées des sigles [LP] et [CD] qui renvoient respectivement aux numéros des articles de la *Loi sur la police* et du *Code de déontologie des policiers du Québec*.

— A —

Abus d'autorité, 94, 96-117, [CD] 6
arrestation, 109-112
absence d'antécédent, 111
arrestation illégale, 109
arrestation sans mandat, 110, 112
motifs raisonnables, 110, 111
risque de récidive, 110
urgence, 110
utilisation d'un stratum, 108
détection, 112-115
mesure d'exception, 114
personne intoxiquée, 113
personne recherchée, 113
véhicule patrouille, 113
enquête
enquête incomplète, 108
fouille, 99-106
effleurement, 104
fouille à nu, 103
fouille accessoire à une détention, 100
fouille complète, 99, 100
fouille illégale ou abusive, 101
fouille sommaire, 101

normes à respecter, 99
identification
conduite d'un prévenu au domicile d'un témoin, 98
passager d'un véhicule, 109, 230
immixtion dans un litige civil, 98, 99
inciter un policier à intercepter et arrêter
utilisation des ondes radio, 97
interception sans justification, 96
lecture des droits
personne amorphe, 115
perquisition
autorisation préalable, 106
motifs raisonnables et probables, 106
perquisition illégale et abusive, 100
présomption du caractère abusif, 106
protection du droit à la vie privée, 106
violation de la Charte canadienne, 101

- poursuite automobile sans justification, 97
- privation de nourriture, 115
- propriété privée
- entrée dans un domicile, 99
 - refus de quitter une propriété privée, 99
- renseignement
- divulgation de renseignements confidentiels, 117
 - obtention à des fins non policières, 116
- saisie, 106
- Accès aux renseignements**
- Sûreté du Québec
 - service central de renseignements, [LP] 52
- Accessoires**
- Voir *Uniforme*
- Acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec**
- Voir *Code de déontologie des policiers du Québec*
- Activité de formation professionnelle**
- Voir *École nationale de police du Québec*; *Formation professionnelle*
- Activité policière**
- Voir aussi *Administration provisoire*; *Inspection*
 - contrôle, [LP] 264-267
- Activité politique**, [LP] 122-125
- Administrateur**
- régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
 - fonds des contributions des employeurs, [LP] 67.4(1)
 - fonds des cotisations des membres, [LP] 67.4(2)
- Administration provisoire**
- fin, [LP] 278
 - frais et honoraires, [LP] 277
 - pouvoir du ministre, [LP] 275, 278
 - rapport de l'administrateur, [LP] 276
- Administration régionale crie**, [LP] 43, 100
- Voir aussi *Corps de police de l'Administration régionale crie*; *Corps de police du village naskapi*; *Village nordique, cri ou naskapi*
- Administration régionale Kativik**, [LP] 43, 72, 96, 98
- Voir aussi *Corps de police du village naskapi*; *Village nordique, cri ou naskapi*
 - corps de police, [LP] 354
 - corps de police régional, [LP] 72, 96
- Affaire Auclair**
- chef de citation, 127, 208
 - dommage causé lors d'une perquisition, 80, 209
 - décision du Comité de déontologie policière
 - exonération, 208
 - faits, 208
- Affaire Barnabé**
- acte dérogatoire, 76, 170, 180, 181
 - appel, 200
 - sanctions imposées à des policiers à la retraite, 204, 205
 - sanctions infirmées (1^{er} groupe), 57, 203
 - couverture médiatique, 199, 200, 203

- décision du Comité de déontologie policière
 - destitution des policiers, 203
 - exonération de deux agentes, 203
 - sanctions (1^{er} groupe de policiers), 203
 - sanctions (2^e groupe de policiers), 204
- détermination de la peine
 - critères, 57
 - outil de référence, 56
- faits, 200, 201
- policiers à la retraite
 - appel, 204, 205
 - sanctions, 204
- requête en *mandamus*, 203
- responsabilité déontologique (1^{er} groupe de policiers), 201
 - chefs de citation, 201, 202
 - recommandation commune, 201, 2023
 - reconnaissance, 55, 201
- révision judiciaire, 200, 204
 - dessaisissement de trois membres du Comité de déontologie policière, 202, 203
- Affaire Boutin**
 - appel
 - décision infirmée, 42, 241, 242
 - décision du Comité de déontologie policière
 - existence d'un acte dérogatoire (abus d'autorité), 241
 - suspension de 7 jours, 241
 - révision judiciaire
 - refus d'intervenir, 242
- Affaire Caire**
 - décision du Comité de déontologie policière, 240, 241
 - absence de conduite dérogatoire (propos inappropriés ou irrespectueux), 80, 240
- faits, 240
- Affaire Cliche**
 - décision du Comité de déontologie policière, 236, 237
 - absence de conduite dérogatoire, 236
 - Sommet des Amériques, 236
- Affaire Cusson**
 - appel
 - décision confirmée, 222
 - réduction de la sanction à 30 jours de suspension, 222
 - décision du Comité de déontologie policière, 221
 - élément déterminant de la faute déontologique, 222
 - existence d'une conduite dérogatoire (utilisation d'une arme de service sans prudence et discernement), 187, 222
 - suspension de 60 jours, 222
 - faits, 220, 221
- Affaire Denoncourt**
 - appel
 - rejet, 216
 - conduite avec facultés affaiblies, 215
 - décision du Comité de déontologie policière
 - existence d'une conduite dérogatoire, 216
 - faits, 215
 - méthode d'intervention
 - volonté d'intercepter sur la route plutôt que sur le stationnement, 215, 216
 - révision judiciaire
 - refus d'intervenir, 216
- Affaire Dumont**
 - appel
 - décision infirmée, 41, 235

décision du Comité de déontologie policière, 234
 existence d'une conduite dérogatoire (abus d'autorité), 235

Affaire Duquette

appel
 décision infirmée, 239
 décision du Comité de déontologie policière
 existence d'une conduite dérogatoire (utilisation d'une fusée d'urgence sans prudence et discernement), 183, 239

faits, 238

Affaire Fillion

Commissaire à la déontologie policière
 discrétion, 12
 décision du Comité de déontologie policière, 237, 238
 absence de conduite dérogatoire (respect du droit au silence), 142, 237

faits, 237

Affaire Holmes

appel
 décision infirmée, 223
 décision du Comité de déontologie policière
 existence d'une conduite dérogatoire (pénétrer dans un domicile sans mandat et sans autorisation), 223

faits, 220, 223

Affaire Lalo

appel
 décision confirmée (suspension), 227-230
 demande de destitution faite par le Commissaire à la déontologie policière, 228

couverture médiatique, 199
 décision du Comité de déontologie policière
 suspension, 228
 existence d'une conduite dérogatoire (poursuite en voiture injustifiée), 228
 reconnaissance de la thèse de l'accident, 228

faits, 227

rôle du plaignant
 intérêt juridique, 37, 38

Affaire Lessard

appel
 décision infirmée (force nécessaire et à la mesure de l'urgence de la situation), 207, 208

décision du Comité de déontologie policière
 existence d'une conduite dérogatoire (utilisation d'une force plus grande que nécessaire), 119, 207

faits, 207, 208

maîtrise du suspect par la force, 208

poursuite, 207

résistance du suspect, 208

Affaire Lizotte

accusation au criminel
 acquittement, 232

appel

décision infirmée, 234

décision du Comité de déontologie policière, 232-234

absence de conduite

dérogatoire (coups de poing donnés au suspect), 129, 233

négligence ou insouciance à l'égard de la santé du suspect, 180, 234

- suspensions concurrentes (25 et 20 jours), 234
- faits, 232
- révision judiciaire, 234
- Affaire Marcellus François**
 - appel
 - décision confirmée, 215
 - couverture médiatique, 199
 - décision du Comité de déontologie policière, 213, 214
 - exonération, 213
 - faits, 213, 214
 - faute de l'organisation policière, 50
 - légitime défense invoquée par le policier
 - facteurs pris en considération, 214
 - preuve, 214
 - «marche du respect», 213
- Affaire Markovic**
 - accusation au criminel
 - verdict de culpabilité, 14, 231
 - décision du Comité de déontologie policière
 - suspension de 30 jours, 232
 - disposition législative
 - actuelle, 231
 - faits, 231
- Affaire Matte**
 - chef de citation
 - abus d'autorité, 140, 141, 210
 - décision du Comité de déontologie policière, 211-213
 - état du suspect lors de son interrogatoire, 212-213
 - exonération, 213
 - impartialité, 212
 - statut du plaignant, 211
 - enquête
 - demande d'enquête faite par le ministre de la Sécurité publique, 210
- plaidoyer de culpabilité, 209
- appel (annulation), 209
- prescription
 - demande d'enquête par le ministre de la Sécurité publique, 13
- Affaire Montpetit**
 - décision du Comité de déontologie policière
 - existence d'un acte dérogatoire (serment de discrétion), 163, 226
 - preuve, 226, 227
 - statut du policier, 227
 - suspensions concurrentes (30 et 60 jours), 227
 - faits, 225, 226
- Affaire Paradis**
 - appel
 - avis d'appel déposé par le Commissaire à la déontologie policière, 206
 - confirmation de la décision de première instance, 206
 - citation,
 - dépôt, 205
 - décision du Comité de déontologie policière
 - exonération, 206
 - demande de révision, 205
 - enquête
 - députée à l'Assemblée nationale, 205
 - enquête incomplète, 150
 - ordre d'un supérieur, 205, 206
 - plainte
 - rejet, 205
 - preuve
 - Journal des débats de l'Assemblée nationale, 205, 206
- Affaire Perreault**
 - appel
 - décision confirmée (agent Duncan), 244

- décision infirmée, 244
 décision du Comité de déontologie policière
 existence d'une conduite
 dérogatoire (utilisation de la force plus grande que nécessaire), 244
 suspension, 244
 faits, 242, 243
 réquisition (rétrogradation), 244
- Affaire Robert**
 conduite dérogatoire, 105
 demande d'identification au passager d'un véhicule
 courant jurisprudentiel interdisant une telle pratique, 230
 décision du Comité de déontologie policière, 230
 référence aux précédents jurisprudentiels, 230, 231
- Affaire Sasseville**
 décision du Comité de déontologie policière
 existence d'une conduite
 dérogatoire (abus d'autorité), 236
 faits, 235
- Affaire Saulnier**
 appel
 décision infirmée, 192, 225
 décision du Comité de déontologie policière
 existence d'une conduite
 dérogatoire (utilisation de son arme de service sans prudence et discernement), 224, 225
 suspension de 5 jours, 225
 faits, 224
- Agent d'autorisation**, [LP] 104.1, 104.3, 104.4, 104.7, 104.12, 104.13, 193.3, 193.5, 193.7, 193.8, 193.9
- Agent de la paix**, [LP] 49, 106
 déontologie, 69, [LP] 126, [CD] 1
 interprétation, [LP] 354
- Agent de police**
 — Voir aussi *Policier*
 interprétation, [LP] 354
- Agent de protection de la faune**, 7, 69, [LP] 126, [CD] 1
- Agent de recouvrement**, [LP] 117
- Agglomération de recensement**, [LP] 353.1, 353.11, annexe F
- Aide financière ou technique**
 — Voir *Administration provisoire*
- Alcool**
 — Voir aussi *Facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue*
 respect des droits d'un détenu, 175, 176, [CD] 10, al. 2(1)
- Annonce publicitaire**, [CD] 9, al. 2(4)
- Appel**
 — Voir aussi *Cour du Québec*
 décision du Comité de déontologie policière, 60-63, [LP] 238, 240-255
 avis, 61, 62, [LP] 243
 signification, 61, [LP] 244
 compétence, [LP] 242
 décision, 61, 62, [LP] 238, 240-255
 finale et sans appel, [LP] 253
 information au Commissaire à la déontologie policière de l'imposition de la sanction arrêtée par le juge, [LP] 253
 révision, [LP] 254
 délai, [LP] 240, 243
 dispositions applicables, [LP] 251

- effet, 62, [LP] 246
 instruction d'urgence, [LP] 248
 intérêt, [LP] 241
 règles de preuve et procédure,
 61, [LP] 255
 rejet, 62, [LP] 247
 transmission du dossier, 61,
 [LP] 245
 destitution ou réduction de
 traitement du directeur ou d'un
 policier non salarié d'un corps
 de police municipal, [LP] 89
 délai, [LP] 89
 indemnisation, [LP] 89
 procédures et pouvoirs des
 juges, [LP] 89
- Archives**, [LP] 114
 abolition d'un corps de police
 municipal
 dossiers, documents et
 archives de nature policière,
 [LP] 353.9
- Arme de service**
 fait d'exhiber, manipuler ou
 pointer une arme sans justifica-
 tion, 190-197, [CD] 11, al. 2(1)
 dégainer, 190
 pointer, 190-195
 tirer, 195-197
 interdiction, [LP] 258
 membre de la Sûreté du Québec
 remise au départ du membre,
 [LP] 61
 usage par une personne autre
 qu'un policier (négligence),
 190, [CD] 11, al. 2(2)
 utilisation avec prudence et
 discernement, 185, 181,
 195-197, [CD] 11, al. 1
- Assemblée de la Commission de
 formation et de recherche**
 — Voir *École nationale de police du
 Québec*
- Assemblée nationale**, [LP] 14, 46,
 92, 104, 142, 210
- Assermentation**
 — Voir *Serment*
- Assignment des témoins**
 Comité de déontologie policière,
 [LP] 224
- Assistance d'un avocat**
 — Voir *Droit à l'avocat*
- Assistance judiciaire**
 comité de reclassement, [LP] 73
 conseil d'administration de
 l'École nationale de police du
 Québec, [LP] 18
- Association des chefs de police des
 Premières Nations du Québec**,
 [LP] 303.5, al. 2(9)
- Association des directeurs de
 police du Québec**, [LP] 303.5,
 al. 2(10)
- Association des policières et
 policiers provinciaux du
 Québec**, [LP] 303.5, al. 2(12)
- Attestation**
 acte dérogatoire au *Code de
 déontologie des policiers du
 Québec*
 excuse d'un policier, 63,
 [LP] 255.9
- Attestation d'études collégiales en
 techniques policières**, [LP] 10
- Attestation d'études en formation
 policière**
 droit transitoire, [LP] 346
- Auclair, Stéphane**
 — Voir *Affaire Auclair*
- Autochtones**, [LP] 72, 303.5, al. 2(4)
 — Voir aussi *Corps de police
 autochtone ; Village nordique, cri
 ou naskapi*

Autorisation d'exercice des fonctions à titre de policier dans une autre province ou territoire du Canada

— Voir *Policier*

Autorité disciplinaire (Sûreté du Québec)

— Voir *Plainte contre un policier; Sûreté du Québec*

Avantage ou profit

exercice des fonctions de policier avec désintéressement et impartialité, 171, [CD] 9, al. 2(1)-(2)
respect des droits d'un détenu, 175, 178, [CD] 10, al. 2(3)

Avis

Conseil sur les services policiers du Québec, [LP] 303.2, 303.4
École nationale de police du Québec
Commission de formation et de recherche, [LP] 29, 31
Service de police de la Ville de Montréal
avis de non-renouvellement du mandat du directeur, [LP] 83

Avocat, [LP] 228, 262

— Voir aussi *Droit à l'avocat; Privilège avocat-client*
procureur du Commissaire à la déontologie policière, 37

— B —

Banque d'empreintes digitales de la Sûreté du Québec

— Voir *Sûreté du Québec*

Barnabé, Richard

— Voir *Affaire Barnabé*

Bien à l'usage de la Sûreté du Québec

— Voir *Sûreté du Québec*

Bien d'autrui

— Voir aussi *Probité; Rapport*
disposition illégale, 169, [CD] 8, al. 2(2)
endommagement ou destruction malicieuse, 169, [CD] 8, al. 2(1)
preuve de l'intention malicieuse, 169

Bien du domaine de l'État

— Voir *Bien public ou privé*

Bien public ou privé, [LP] 8

Bilan du perfectionnement de service

École nationale de police du Québec
Commission de formation et de recherche, [LP] 32

Bilan du perfectionnement professionnel

École nationale de police du Québec
Commission de formation et de recherche, [LP] 32

Boisson alcoolique

— Voir *Alcool*

Boutin, Luc

— Voir *Affaire Boutin*

— C —

Caire, Pierre

— Voir *Affaire Caire*

Caisse de dépôt et placement du Québec

régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
fonds des contributions des employeurs, [LP] 67, 67.4
fonds des cotisations des membres, [LP] 67, 67.4

- Centre international pour la prévention de la criminalité**, [LP] 303.5, al. 2(15)
- Centre des renseignements policiers du Québec (CRPQ)**
— Voir aussi *Désintéressement*; *Impartialité*
obtention de renseignements
utilisation à des fins personnelles, 171
- Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12)**, 67, [CD] 3
- Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)**, [LP] 278
- Citation disciplinaire**
— Voir *Comité de déontologie policière*; *Plainte contre un policier*; *Sûreté du Québec*
- Cliche, Maryse**
— Voir *Affaire Cliche*
- Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)**, [LP] 104.9, 115, 121
- Code de déontologie des policiers du Québec**, 69-198, Annexe 2, [LP] 125, 127
— Voir aussi *Comportement du policier*; *Déontologie policière*; *Plainte contre un policier*
acte dérogatoire, 2, 69, [LP] 128, 143, 143.1, 233, [CD] 4-11
abus d'autorité en vue
d'obtenir une déclaration, 94, 140, 141, [CD] 6, al. 2(4)
accusation contre une personne sans justification, 94, 139, 140, [CD] 6, al. 2(3)
acte dérogatoire (constat ou information), 197, [CD] 12
acte ou propos racistes, sexistes ou discriminatoires, 70, 86, [CD] 5, al. 2(4)
arrestation illégale, 154
bien d'autrui (disposition illégale), 168, 169, [CD] 8, al. 2(2)
bien d'autrui (endommagement ou destruction malicieuse), 168, [CD] 8, al. 2(1)
conflit d'intérêts, 169, 171, 172, [CD] 9
cours de la justice (empêchement ou contribution à empêcher), 164, [CD] 7, al. 2(1)
décision d'un tribunal canadien, [LP] 230
défaut d'accomplir les tâches dévolues à la fonction, 72
demande d'enquête par le ministre, [LP] 166
détention aux fins d'interroger une personne qui n'est pas en état d'arrestation, 94, 142-145, [CD] 6, al. 2(5)
discrétion du Commissaire à la déontologie policière, 12, 13
don, récompense, commission, ristourne, prêt, remise de dette, faveur ou tout autre avantage, 174, [CD] 9, al. 2(1), (2)
droits d'un détenu, 175-182, [CD] 10
fait d'exhiber, manipuler ou pointer une arme sans justification, 190-197, [CD] 11, al. 2(1)
fait de cacher une preuve ou un renseignement (dans le but de nuire ou de favoriser une personne), 146, 165, 166, [CD] 7, al. 2(2)

- force plus grande que nécessaire, 94, 119-136, [CD] 6, al. 2(1), 10, al. 2(6)
- fouille, 158
- imposition d'une sanction, 70, [CD] 4
- interpellation illégale, 152
- langage obscène, blasphématoire ou injurieux, 70, 82-84, [CD] 5, al. 2(1)
- manque de respect ou de politesse, 70, [CD] 5, al. 2(5)
- menace, intimidation ou harcèlement, 94, 136-139, [CD] 6, al. 2(2)
- omission de porter une marque d'identification prescrite, 70, 86, [CD] 5, al. 2(3)
- profilage racial, 86
- recommandation ou rapport faux ou inexact, 169, [CD] 8, al. 2(3)
- refus de prendre une plainte, 150
- refus ou omission de s'identifier par un document officiel, 70, 84, 85, [CD] 5, al. 2(2)
- services d'un procureur en particulier (recommandation), 172, [CD] 9, al. 2(3)
- sollicitation au profit d'une personne, d'une organisation ou d'une association, 174, [CD] 9, al. 2(4)
- usage de la force, 156
- usage d'une arme de service par une personne autre qu'un policier (négligence), [CD] 11, al. 2(2)
- agent de la paix, 69, [CD] 1
- agent de protection de la faune, 69, [CD] 1
- application, 69, [LP] 127, [CD] 1
- collaboration à l'administration de la justice, 145-166, [CD] 7
- conduite dépourvue de toute forme d'abus d'autorité, 94, [CD] 6
- constable spécial, 69, [CD] 1
- cours et stage de formation permanente, 69, [CD] 2
- devoirs et normes de conduite du policier, 2, 9, 69, [CD] 1, 5-13
- comportement de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction, 70, [CD] 5
- échange de connaissances, 69, [CD] 2
- exercice des fonctions avec désintéressement et impartialité, 171-173, [CD] 9
- exercice des fonctions avec probité, 167-168, [CD] 8
- manquement ou omission concernant un devoir ou une norme de conduite ; voir acte dérogatoire
- norme remplacée, 197, [CD] 13
- objet, 9, 69, [CD] 1, 3
- policier dans l'exercice de ses fonctions, 9, 69, [CD] 1
- policier profitant de son statut, 10
- promotion de la qualité du service policier, 69, [CD] 2
- protection des citoyens, 69, [CD] 3
- respect de l'autorité de la loi et des tribunaux, 145-166, [CD] 7
- respect des droits d'un détenu, 175-182, [CD] 10
- respect des droits et libertés de la personne, 69, [CD] 3

- utilisation d'une arme et toute autre pièce d'équipement avec prudence et discernement, 191, [CD] 11
- arme de service, 183, 190-197
- fusée d'urgence (*flare*), 183
- lampe de poche, 188
- poivre de Cayenne, 187
- véhicule patrouille, 183-187
- Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25)**, [LP] 87, 89, 193
- Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1)**, [LP] 139
- Code du travail (L.R.Q., c. C-27)**, [LP] 87, 239, 253, 259
- Collaboration à l'administration de la justice**, 145-166, [CD] 7
- Voir aussi *Respect de l'autorité de la loi et des tribunaux*
- droit à l'avocat, 157
- preuve
- dissimulation, 165, 166
 - renseignements confidentiels
 - divulgation, 162-164
 - témoignage du policier
 - affidavit faux ou inexact, 147
 - témoignage erroné à la suite de l'affirmation solennelle, 147, 148
- Collaboration à l'enquête**, 29, 30, [LP] 104.15, 168(2), 192, 193.6, al. 2(2), 260, 261
- Voir aussi *Rapport Corbo*
- droit au silence
- avis écrit, 29
 - jurisprudence, 30-32
 - motifs, 29, 30
 - policier visé par la plainte, 29-32, [LP] 192
 - rapport Corbo, 32
- Comité d'examen des plaintes**
- Voir *Plainte contre un policier; Sûreté du Québec*
- Comité de déontologie policière**
- Voir aussi *Appel; Code de déontologie des policiers du Québec*
- assistance d'un avocat, [LP] 228, 262
- témoin, 40
- audience, [LP] 196, 197, 220, 221, 222
- assignation des témoins, [LP] 224
- défaut de comparution du policier, 38
- droit à une défense pleine et entière, 13, 38, [LP] 221
- huis clos, 42, [LP] 229
- lieu, 36
- preuve, [LP] 223
- production de documents, [LP] 224
- remise et ajournement, [LP] 222
- rôle du plaignant, 37, 38
- tenue vestimentaire, 39
- audition publique, 42, [LP] 229
- citation, [LP] 178, al. 1(2), 230
- chef, 43, 45, [LP] 216, 232
- déclaration du policier, 38, [LP] 218, 263
- dépôt, [LP] 214, 215, 232
- droit à une défense pleine et entière, [LP] 221
- objet, [LP] 195
- parties à l'instance, 37, [LP] 219
- signification, [LP] 217
- compétence, 10, 11, [LP] 194
- composition, 36, [LP] 198
- modification, 37
- rapport Corbo (historique), 36
- conférence préparatoire, [LP] 231

- corps de police autochtone, [LP] 91
- création, [LP] 194
- décision, [LP] 233, 239
- appel, 60-65, [LP] 238, 240-255
- décision concernant la conduite d'un policier du Québec dans une autre province ou un territoire du Canada, [LP] 236
- décision écrite et motivée, 43, [LP] 236
- sanction, 53-60, [LP] 234, 235
- statistiques, 44, 45
- document, [LP] 212
- enregistrement des dépositions, [LP] 226
- états financiers, [LP] 210
- exercice financier, [LP] 208
- indépendance, 36
- instruction des faits, [LP] 223
- livres et comptes, [LP] 211
- membres, [LP] 198
- entente relative à la désignation des membres, [LP] 91
- fonctions continuées à la fin du mandat, [LP] 199
- mandat, [LP] 199
- remplacement, [LP] 206
- rémunération, [LP] 201, 202
- serment, [LP] 203
- méthode d'identification du policier poursuivi
- jurisprudence, 47-49
- limites, 46, 47
- norme de la décision raisonnable, 163
- personnel, [LP] 204
- plainte contre un policier, 2 [LP] 167
- révision de la décision du Commissaire à la déontologie policière, 34, 35, [LP] 181-186
- pouvoirs et immunité, [LP] 225
- président, 42, [LP] 199, 200, 205
- neutralité, 43
- remplacement, [LP] 206
- rôle, 42
- prévisions budgétaires, [LP] 209
- procédure, [LP] 213, 237
- quorum, 37, [LP] 207
- rapport d'activités, [LP] 210
- règles de preuve, de procédure et de pratique, [LP] 237
- audience publique, 42
- état de la jurisprudence, 41
- huis clos, 42
- oui-dire, 40
- preuve d'identification, 46-49
- preuve prépondérante, 40
- représentation, [LP] 228
- révision de la décision du Commissaire à la déontologie policière, 34, 35, [LP] 181-186
- audition, 34
- décision du Comité de déontologie policière en révision, 34, 35
- demande écrite, 34
- statistiques, 35
- siège, [LP] 196
- témoin
- assignation, 39, [LP] 224
- déclaration complète, écrite et signée, 28, [LP] 262
- indemnité, [LP] 227
- ordonnance d'exclusion, 39
- vice-président, [LP] 200, 206
- Comité de discipline (Sûreté du Québec)**
- Voir *Plainte contre un policier; Sûreté du Québec*
- Comité de reclassement**, [LP] 73
- Comité de sécurité publique**, [LP] 76(10), 78, 102.10

Commissaire à la déontologie policière

— Voir aussi *Code de déontologie des policiers du Québec*; *Plainte contre un policier*

acte dérogatoire, 197, [CD] 12
 copie remise de l'écrit adressé au citoyen concernant ses droits, 159
 discrétion, 12, 13
 adjoint, [LP] 131, 132, 133, 136, 138
 Comité de déontologie policière
 citation, 5, [LP] 215, 230, 232
 conciliation
 discrétion, 23, 24, 32
 confidentialité, [LP] 139
 décision, 33, [LP] 147, 149, 179-180, 188
 rejet de la plainte [LP] 178
 révision, 34, 35, [LP] 181-186
 transmission du dossier au Directeur des poursuites criminelles et pénales, 32
 directions, 19
 membres des directions, 19
 écrit dont il est le destinataire, [LP] 152
 enquête, 7, 18, 19, 22, [LP] 165-193
 demande de révision, 22, [LP] 169
 plainte relative à la conduite au Québec d'un policier d'une autre province ou d'un territoire du Canada, [LP] 193.6-193.10
 plainte relative à la conduite d'un policier du Québec dans une autre province ou un territoire du Canada, [LP] 169, 170, 177, 179
 refus ou clôture de l'enquête, 22, [LP] 168

entrave, [LP] 190
 étude préliminaire de la plainte, 19
 délai, 19
 rejet de la plainte (motifs), 21
 statistiques, 20
 fonctions, 18, [LP] 128, 138
 enquête, 18, 19, 20
 poursuivant, 37, [LP] 215
 protection du public, 18
 saisie du Comité de déontologie policière, 18, 19
 fonctions exclusives, [LP] 134
 immunité, [LP] 135
 mandat, [LP] 130
 nomination, 18, [LP] 129
 obligations, [LP] 140
 personnel, [LP] 137
 plainte contre un policier, 2, [LP] 143-166
 conduite au Québec d'un policier d'une autre province ou d'un territoire du Canada, [LP] 193.1-193.10
 conduite d'un policier du Québec dans une autre province ou un territoire du Canada, 8, [LP] 143.1, 149(4), 169, 170, 177, 179, 236
 formulaire de plainte, 5
 registre, [LP] 153
 policier assujéti à sa compétence, 8, [LP] 151
 pouvoir et immunité, 20, [LP] 189, 191, 193
 pouvoir de pénétrer dans un poste ou un local de police, 20, [LP] 174
 pouvoir de refuser ou de clore une enquête, 22, [LP] 168
 preuve
 communication, 39
 rapport d'activités, [LP] 141-142

- remplacement, [LP] 136
serment, [LP] 133, annexes B et D
- Commission de formation et de recherche**
— Voir *École nationale de police du Québec*
- Commission des droits de la personne**
— Voir aussi *Rapport Bellemare*
enquête publique
minorités visibles et ethniques, 2
- Communauté autochtone**
— Voir *Autochtones*
- Communauté métropolitaine de Montréal**, [LP] 71, 143, 278
- Communauté métropolitaine de Québec**, [LP] 71, annexe E
- Communication avocat-client**
— Voir *Privilège avocat-client*
- Communication privilégiée**
— Voir *Privilège avocat-client*
- Compétence territoriale**
corps de police régional, [LP] 98, 99, 102.6
- Comportement du policier**, 70-94, [CD] 5
— Voir aussi *Politesse*
attitude
agressivité, 74
qualificatif utilisé envers le suspect, 79, 80
devoir de réserve
acte dérogatoire commis par un confrère, 75
divulgation de renseignements confidentiels, 79
médias, 79
immixtion dans un litige civil, 75
politesse, 70, 87-93, [CD] 5,
al. 2(5)
conduite dérogatoire (jurisprudence), 93, 94
notion, 87, 88, 77
respect et politesse envers les citoyens, 87-94
professionnalisme
enquête incomplète, 78
fouille, 79
manque de jugement et de professionnalisme, 78
perquisition, 80
utilisation d'un subterfuge, 80
refus d'intervention, 78
refus de prendre une plainte, 76
respect du matériel
véhicule, 76
- Conciliation**
plainte contre un policier, 22-26, [LP] 147, 154-162
avantages, 22, 23
chiffres, 24, 25
conduite au Québec d'un policier d'une autre province ou d'un territoire du Canada, [LP] 193.4, 193.6, al. 2(2)
confidentialité, 25, [LP] 164
discrétion du commissaire à la déontologie policière, 23, 24, 32
droit antérieur, 22
effets, 26
inscription au registre, 26
opposition, 22
séance
présence, 25, [LP] 157
uniforme, 25, [LP] 157
- Conducteur d'un véhicule**
— Voir *Détention, interception et interpellation*

**Conduite avec facultés affaiblies
ou avec une alcoolémie excessive**

— Voir *Facultés affaiblies par l'effet
de l'alcool ou d'une drogue*

Conduite du policier

Conduite imprudente et téméraire,
81

— Voir *Code de déontologie des
policiers du Québec ; Déontologie
policière ; Normes de conduite ;
Plainte contre un policier*

Conduite en état d'ébriété

— Voir *Facultés affaiblies par l'effet
de l'alcool ou d'une drogue*

Conférence préparatoire, [LP] 231

Conflit d'intérêts

*Code de déontologie des policiers
du Québec*, 171, 173, 174,
[CD] 9

École nationale de police du
Québec

conseil d'administration
(défaut de quorum), [LP] 22
personnel, [LP] 25
policier, [LP] 117, 118

Congédiement

acte dérogatoire

acte ayant conduit au
congédiement du policier,
[LP] 255.1

membre de la Sûreté du Québec,
[LP] 64

policier, 8 [LP] 151, 255.1

**Conseil d'administration de
l'École nationale de police du
Québec**

— Voir *École nationale de police du
Québec*

Conseil de la Ville de Montréal

— Voir *Service de police de la Ville
de Montréal*

**Conseil sur les services policiers du
Québec, [LP] 303.1-303.13**

avis, [LP] 303.2, 303.4

composition et fonctionnement,
[LP] 303.5-303.13

institution, [LP] 303.1

membres, [LP] 303.5, 303.11
absence, [LP] 303.9

choix parmi le personnel du
ministère de la Sécurité
publique, [LP] 303.5

durée du mandat, [LP] 303.8

fonctions continuées à la fin du
mandat, [LP] 303.8

nomination (recommandation
des organisations
représentatives du milieu),
[LP] 303.5

rémunération, [LP] 303.13

vacance du poste, [LP] 303.9

président, [LP] 303.5, 303.11
absence ou empêchement,

[LP] 303.7

désignation par le ministre,
[LP] 303.6

fonctions, [LP] 303.7

vote prépondérant, [LP] 303.11

recommandations, [LP] 303.3,
303.4

règlement intérieur, [LP] 303.12

responsabilités, [LP] 303.2-303.4

séance

absence, [LP] 303.9

consignation des dissidences,
[LP] 303.11

décision à la majorité,
[LP] 303.11

direction et bon fonctionne-
ment, [LP] 303.7

frais de participation,
[LP] 303.13

lieu, [LP] 303.10

périodicité, [LP] 303.10

présidence, [LP] 303.7

quorum, [LP] 303.11
 vote prépondérant, [LP] 303.11
 secrétariat, [LP] 303.7
 vice-président, [LP] 303.5, 303.11
 désignation par le ministre,
 [LP] 303.6
 remplacement du président,
 [LP] 303.7

Constable

— Voir aussi *Policier*
 interprétation, [LP] 354

Constable spécial, [LP] 105-111, 354

— Voir aussi *Plainte contre un policier*
 activités politiques, [LP] 122-125
 agent de la paix, [LP] 106
 conditions d'embauche, [LP] 115
 déontologie, 69 [LP] 126, 127,
 [CD] 1
 destitution, [LP] 110, 119, 120
 documents et formulaires,
 [LP] 114
 enquête, [LP] 286-289
 équipement, [LP] 112
 insigne, [LP] 111, 112
 mission, [LP] 105
 nomination, [LP] 107, 108,
 109, 112
 plainte, [LP] 143
 registre, [LP] 108
 responsabilité civile, [LP] 106
 rôle, [LP] 105
 serment, [LP] 107-109, annexes
 A et B
 statut, [LP] 345
 uniforme, [LP] 112
 véhicule, [LP] 112

Constat d'infraction

Omission de remettre, 77

Contrôle judiciaire

— Voir *Révision judiciaire*

Contrôle routier

— Voir aussi *Contrôleur routier* ;
Détention, interception et
interpellation
Code de déontologie des policiers
du Québec, 69, [CD] 1

Contrôleur routier

déontologie, [LP] 126
 plainte, [LP] 143

Convention collective, [LP] 24, 259

Corps de police, [LP] 48-104

— Voir aussi *Policier* ; *Services policiers*
 activités politiques, [LP] 122-125
 administration provisoire,
 [LP] 275-278
 composition, [LP] 48
 conditions d'embauche,
 [LP] 115, 116
 acte dérogatoire (constat ou
 information), 197, [CD] 12
 déontologie, [LP] 126
 plainte, [LP] 143, 143.1
 plainte relative à la conduite
 au Québec d'un policier
 d'une autre province ou
 d'un territoire du Canada,
 [LP] 193.5, 193.7, 193.8
 plan de formation profession-
 nelle, [LP] 3
 directeur
 obligation d'information du
 citoyen concernant ses
 droits, 197
 remise d'une copie de l'écrit
 au Commissaire à la
 déontologie policière, 197
 enquête, [LP] 279-285
 inspection, [LP] 268-274
 mission, [LP] 48
 plainte, [LP] 143, 143.1

- Corps de police autochtone,**
 [LP] 90-93, 354
 dispositions applicables, [LP] 72
 entente, [LP] 90-92
 matières visées, [LP] 91
 indépendance, [LP] 91
 mission, [LP] 93
 niveaux de services, [LP] 72
 normes d'embauche, [LP] 91
 responsabilités, [LP] 93
- Corps de police de l'Administration régionale crie,** [LP] 102.1-102.10, 354
 autorité d'un autre organisme (accord du gouvernement), [LP] 102.5
 comité de sécurité publique, [LP] 102.10
 communauté d'Oujé-Bougoumou
 abolition du corps policier existant, [LP] 102.2
 compétence territoriale, [LP] 102.6
 délimitation des terres, [LP] 102.6
 incapacité de dispenser les services relevant de sa compétence (entente), [LP] 102.9
 terres des catégories II et III, [LP] 102.6, al. 1(3), 102.7
 corps de police existants, [LP] 102.2
 corps de police régional, [LP] 102.1, 354
 directeur, [LP] 102.3
 serment, [LP] 102.3, annexes A et B
 dispositions applicables, [LP] 102.1
 établissement, [LP] 102.1
 effets, [LP] 102.2
 fusion des corps policiers existants des villages cris, [LP] 102.2
 intégration des membres, [LP] 102.2
 information au ministre, [LP] 102.3
 membres, [LP] 102.3
 conditions d'embauche (entente), [LP] 102.4
 serment, [LP] 102.3, annexes A et B
 services policiers, [LP] 102.8
 municipalité assimilée, [LP] 102.1
 rôle et responsabilités, [LP] 102.7
 collaboration de la Sûreté du Québec, [LP] 102.7
 modalités (entente), [LP] 102.7
 services policiers
 entente, [LP] 102.7-102.9
- Corps de police de l'Administration régionale Kativik**
 — Voir *Administration régionale Kativik*
- Corps de police du village naskapi,** [LP] 94-102, 354
 — Voir aussi *Corps de police de l'Administration régionale crie*
 Administration régionale Kativik, [LP] 96, 98
 affaires policières, [LP] 95
 budget, [LP] 102
 compétence territoriale, [LP] 98, 99
 incapacité de dispenser les services relevant de sa compétence (entente), [LP] 100
 directeur
 serment, [LP] 94, annexes A et B
 dispositions applicables, [LP] 72
 dispositions transitoires, [LP] 351
 entente, [LP] 100
 entente en matière de formation professionnelle, [LP] 95

- membres du corps de police, [LP] 94
- normes d'embauche et qualités requises (réglementation et approbation), [LP] 95
- membres du corps de police régional, [LP] 96
- niveaux de services, [LP] 72
- policier, [LP] 94
- règlement, [LP] 95, 100
- services assurés par la Sûreté du Québec, [LP] 100
- Corps de police municipal,** [LP] 69-89, 303.5, al. 2(8), 354
- Voir aussi *Archives ; Municipalité ; Organisation des services policiers*
- commandement, [LP] 83
- compétence, [LP] 69
- compétence territoriale, [LP] 70
- conditions d'embauche, [LP] 115
- constitution, [LP] 80
- directeur, [LP] 83
- activités politiques, [LP] 122
- autorité sur les enquêtes policières, [LP] 83
- avis de non-renouvellement, [LP] 83
- conseil d'administration de l'École nationale de police du Québec, [LP] 18
- destitution ou réduction de traitement, [LP] 87-89
- durée du mandat, [LP] 83
- information au ministre, [LP] 264-267
- inspection, [LP] 274
- intérim, [LP] 83
- plan de formation professionnelle, [LP] 3
- pouvoir, [LP] 355
- serment, [LP] 84
- vacance, [LP] 83
- discipline interne, [LP] 256
- enquête policière, [LP] 83
- entente
- fourniture de services de détention ou de services de transport de prévenus, [LP] 70
- partage de services policiers, [LP] 71, 74
- services fournis par la Sûreté du Québec, [LP] 70, 71, 76-78
- utilisation commune d'équipements, de locaux ou d'espaces, [LP] 70
- membres
- destitution ou réduction de traitement, [LP] 87-89
- registre, [LP] 85
- municipalité de 50 000 habitants ou plus, [LP] 72
- municipalité locale métropolitaine, [LP] 71, annexe E
- défaut de se conformer, [LP] 72.1
- niveaux de services, [LP] 71, 79
- municipalité locale non métropolitaine, [LP] 72
- niveaux de services, [LP] 70, 71, 79, 81, 81.1, 353.12
- plan d'organisation policière, [LP] 81.1
- règlement municipal, [LP] 86
- remplacement par la Sûreté du Québec, [LP] 79, 81
- pouvoirs d'urgence du gouvernement, [LP] 103, 104
- Sûreté du Québec
- entente, [LP] 70, 71, 76-78
- service central de renseignements, [LP] 52
- Corps de police régional**
- Voir *Corps de police de l'Administration régionale crié ; Corps de police du village naskapi*

Cour du Québec, 60-65, [LP] 60(1), 89, 107, 133, 197, 203

— Voir aussi *Appel*
 décision du Comité de déontologie policière, [LP] 238-255
 appel, 60-65
 balise, 64
 sanction, 65
 régime syndical des membres de la Sûreté du Québec

Cours de formation

— Voir *École nationale de police du Québec ; Formation professionnelle*

Culpabilité à une infraction, [LP] 115, 230, 255.1

Cusson, Mario

— Voir *Affaire Cusson*

— D —

Déclaration

— Voir aussi *Fausse déclaration*
 abus d'autorité en vue d'obtenir une déclaration, 94, 140, 141, [CD] 6, al. 2(4)
 citation du policier
 déclaration par laquelle il reconnaît ou nie les faits reprochés, 38, [LP] 218
 demande de révision d'une décision du Comité de déontologie policière
 déclaration écrite, [LP] 182
 immunité, [LP] 192
 plainte contre un policier
 déclaration faite par le plaignant ou le policier dont la conduite fait l'objet de la plainte (preuve non recevable), [LP] 164

policier rencontré à titre de témoin relativement à une plainte contre un autre policier (déclaration complète, écrite et signée), [LP] 262
 réception de la déclaration du policier visé par une plainte (devoirs de l'enquêteur), [LP] 263

Défense pleine et entière, 38, [LP] 221

plainte déontologique (avis tardif)
 requête en nullité et en cassation de la citation, 13

Définition et interprétation

agent de la paix, [LP] 354
 agent de police, [LP] 354
 constable, [LP] 354
 formation professionnelle, [LP] 1
 officier de la paix, [LP] 354
 officier de police, [LP] 354
 policier, [LP] 354

Délai de prescription

— Voir *Prescription*

Demande d'excuse

— Voir *Excuse*

Démission

policier, 8 [LP] 151
 déclaration d'inhabilité à exercer des fonctions d'agent de la paix, 8, 54, [LP] 234, 255.2
 Sûreté du Québec
 préavis de démission, [LP] 61

Dénonciation

comportement dérogatoire d'un policier
 obligation de dénonciation, 28, [LP] 260
 sanction, 28, [LP] 311

Denoncourt, Welly

— Voir *Affaire Denoncourt*

Déontologie

École nationale de police du Québec
conseil d'administration,
[LP] 25

Déontologie policière, [LP] 126

— Voir aussi *Code de déontologie des policiers du Québec*; *Comité de déontologie policière*; *Commissaire à la déontologie policière*; *Plainte contre un policier*
éthique, [LP] 260-263
norme remplacée, 197 [CD] 13

Désintéressement

— Voir aussi *Centre des renseignements policiers du Québec (CRPQ)*; *Impartialité*
exercice des fonctions de policier avec désintéressement et impartialité, 171, [CD] 9 al. 2(1), (2)
don, récompense, commission, ristourne, prêt, remise de dette, faveur ou tout autre avantage, 174

Destitution

acte dérogatoire
acte ayant conduit à la destitution du policier, [LP] 255.1
constable spécial, [LP] 110, 119, 120
directeur du corps de police municipal, [LP] 87-89
directeur du Service de police de la Ville de Montréal, [LP] 278
directeur général de la Sûreté du Québec, [LP] 58
policier, [LP] 117, 119, 230
policier municipal, [LP] 87-89

Détention, interception et interpellation

acte dérogatoire, 94, 142-145,
[CD] 6, al. 2(5)

Détenu

— Voir *Détention, interception et interpellation*

Détermination de la peine

— Voir *Infraction et peine*

Devoir d'information

— Voir aussi *Plainte contre un policier*
plainte contre un policier
information donnée au plaignant, 27

Devoir de loyauté

— Voir *Obligation de loyauté*

Diplôme de gestion policière, [LP] 5

Directeur des poursuites criminelles et pénales, 32, [LP] 178, 286, 288

Directeur du corps de police

— Voir *Corps de police*

Directeur général de la Sûreté du Québec

— Voir *Sûreté du Québec*

Direction des affaires internes (DAI), 1**Discipline interne**

— Voir aussi *Plainte contre un policier*; *Sûreté du Québec*
corps de police municipal,
[LP] 256
éthique, [LP] 260-263
faute disciplinaire, [LP] 258, 259
Sûreté du Québec, [LP] 257

Discrimination

— Voir *Propos racistes, sexistes ou discriminatoires*

Dispositif à impulsion (taser), 134, 189

Divulgence de la preuve

— Voir *Preuve*

Document

— Voir aussi *Archives*

abolition d'un corps de police municipal

dossiers, documents et

archives de nature policière, [LP] 353.9

Code de déontologie des policiers du Québec

demande d'excuse faite par un policier pour un acte dérogatoire, 63, [LP] 255.7

Comité de déontologie policière, [LP] 212

constable spécial, [LP] 114

École nationale de police du Québec, [LP] 26

plainte contre un policier

demande de documents et renseignements, [LP] 189

policier, [LP] 114

Document préparé pour l'usage des avocats

— Voir *Privilège avocat-client*

Domicile

— Voir *Fouille, perquisition ou saisie*

Don

exercice des fonctions de policier avec désintéressement et impartialité, 171, [CD] 9, al. 2(1), (2)

Dossier

— Voir *Archives ; Document*

Dossier de police

— Voir *Archives*

Drogue

— Voir *Facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue ; Stupéfiant*

Droit à l'assistance d'un avocat

— Voir *Droit à l'avocat*

Droit à l'avocat

déontologie policière, 28, [LP] 228, 262

Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne

respect des droits d'un détenu, 175, 176, [CD] 10, al. 2(2)

Droit à une défense pleine et entière

— Voir *Défense pleine et entière*

Droit d'appel

— Voir *Appel*

Droit de consulter un avocat

— Voir *Droit à l'avocat*

Droit transitoire, [LP] 347-350

Droits et libertés de la personne

Code de déontologie des policiers du Québec, 65, [CD] 3
droits d'un détenu, 176-182, [CD] 10

Dumont, Guy

— Voir *Affaire Dumont*

Duquette, Frédéric

— Voir *Affaire Duquette*

— E —

École nationale de police du Québec, [LP] 7-47, 303.5,

al. 2(11), 340-344

actions d'entreprise, [LP] 41

activités de conseil, [LP] 12

concertation et collaboration, [LP] 12

- activités de formation, [LP] 10, 15
entente, [LP] 11
normes, [LP] 16
normes, [LP] 16
avance de fonds, [LP] 39, al. 1(3)
biens du domaine de l'État, [LP] 8
caution, [LP] 40
comité administratif, [LP] 27(1)
comité permanent ou temporaire,
[LP] 27(1)
Commission de formation et de
recherche, [LP] 28-37
procès-verbaux, rapports et
avis, [LP] 36
secrétaire, [LP] 36
avis au conseil d'administra-
tion de l'École, [LP] 29
avis au ministre, [LP] 31
bilan du perfectionnement de
service, [LP] 32
bilan du perfectionnement
professionnel, [LP] 32
composition, [LP] 33
fonction de conseiller, [LP] 29
fonctionnement, [LP] 34-37
institution, [LP] 28
mandat, [LP] 29-32
membres, [LP] 33
durée du mandat,
[LP] 33, 34
fonctions continuées à la fin
du mandat, [LP] 33
membres nommés, [LP] 33
membres permanents,
[LP] 33
nombre, [LP] 33
remboursement des
dépenses, [LP] 35
rémunération, [LP] 35
vacance du poste, [LP] 33
président, [LP] 34
recherche, [LP] 30
règlement intérieur, [LP] 37
secrétaire, [LP] 36
secrétariat, [LP] 36
vice-président, [LP] 34
conseil d'administration, [LP] 18
déontologie, [LP] 25
directives du ministre
(consultation du conseil
d'administration), [LP] 14
fonctions continuées à la fin du
mandat, [LP] 18
membres nommés, [LP] 18
membres permanents, [LP] 18
nombre de membres, [LP] 18
président, [LP] 19, 22, 26,
27(2)
quorum, [LP] 22
remboursement des dépenses,
[LP] 21
rémunération, [LP] 21
réunion, [LP] 22
signature des documents,
[LP] 26
vacance du poste, [LP] 18
vice-président, [LP] 19, 20, 22,
27(2)
voix prépondérante, [LP] 22
constitution, [LP] 7
contribution des employeurs au
développement des compé-
tences de la main-d'œuvre,
[LP] 43
cours de formation; *voir* activités
de formation
diplôme, [LP] 115(4)
diplôme de gestion policière,
[LP] 5
directeur général, [LP] 18,
al. 2(4), 19, 33(1)
adjoint, [LP] 23, 27(2)
avantages sociaux, [LP] 23
conditions de travail, [LP] 23
durée du mandat, [LP] 23
fonctions continuées à la fin du
mandat, [LP] 23

- fonctions et pouvoirs, [LP] 27(2)
 nomination, [LP] 23
 rémunération, [LP] 21, 23
 signature des documents, [LP] 26
 directives du ministre, [LP] 14
 approbation du gouvernement, [LP] 14
 consultation du conseil d'administration, [LP] 14
 dépôt à l'Assemblée nationale, [LP] 14
 objectifs et orientations, [LP] 14
 documents, [LP] 26
 donation, [LP] 41
 échange d'expertise, [LP] 13
 élaboration de programmes, [LP] 15
 emprunt, [LP] 38(3), 39, al. 1(1)
 engagement financier, [LP] 38(2)
 entente, [LP] 11, 13
 états financiers, [LP] 45, 46
 étude et recherche, [LP] 12
 exercice financier, [LP] 44
 exploitation d'entreprise commerciale, [LP] 41
 financement, [LP] 39, 42, 43
 fonctionnement, [LP] 18-27
 frais de scolarité, [LP] 42
 garanties, [LP] 39
 hypothèque, [LP] 38(2)
 immeuble, [LP] 38(1), 40
 information au ministre, [LP] 12
 institution, [LP] 7-9
 interdiction, [LP] 38, 41
 livres et comptes, [LP] 45
 mandat du ministre, [LP] 14
 mandataire du gouvernement, [LP] 8
 membres du personnel; voir personnel
 mission, [LP] 10
 entente, [LP] 11
 normes, [LP] 16
 perfectionnement professionnel et recherche, [LP] 10
 personne morale, [LP] 8
 personnel, [LP] 24
 avantages sociaux, [LP] 24
 conditions de travail, [LP] 24
 conflit d'intérêts, [LP] 25
 critères de sélection, [LP] 24
 fonctions et pouvoirs, [LP] 27(2)
 modalités de nomination, [LP] 24
 normes et barèmes de rémunération, [LP] 24
 signature des documents, [LP] 26
 plan d'effectifs, [LP] 24
 plan de formation professionnelle, [LP] 6
 pouvoirs, [LP] 11, 41
 autorisation du gouvernement, [LP] 38
 prêt, [LP] 41
 prévisions budgétaires, [LP] 47
 programme de formation, [LP] 10, 15
 recherches et études, [LP] 10, 12
 registre, [LP] 16
 règlement, [LP] 24, 350
 règlement intérieur, [LP] 27
 responsabilité, [LP] 8, 10, 26
 rôle, [LP] 10
 services d'hébergement, [LP] 17
 siège, [LP] 9
 subvention, [LP] 41
- Élection**
- Voir aussi *Activité politique*
 policier
 candidature, [LP] 122-125

Élu municipal

conseil d'administration de
l'École nationale de police du
Québec, [LP] 18, al. 3(2)

Emploi de la force

— Voir *Utilisation de la force*

Enquête déontologique

— Voir *Plainte contre un policier*

Enquête policière, [LP] 353.9

devoirs d'enquête et de prévention
du crime, [LP] 48
formation professionnelle, [LP] 1,
al. 1(2)
mission des corps policiers et
de chacun de leurs membres,
[LP] 48

Enquête sur un corps de police

correction de la situation, [LP] 285
mandat, [LP] 280, 281
pouvoir du ministre, [LP] 279
pouvoir et immunité de l'enquê-
teur, [LP] 283
rapport, [LP] 284
refus, [LP] 282

Enquête sur un policier

— Voir aussi *Plainte contre un policier*
allégation de nature criminelle,
[LP] 70, 286-289
collaboration à l'enquête,
[LP] 104.15, 168(2), 192,
193.6, al. 2(2), 260, 261
plainte contre un policier,
[LP] 165-193, 260
conduite au Québec d'un poli-
cier d'une autre province ou
d'un territoire du Canada,
[LP] 193.6-193.10
conduite d'un policier du
Québec dans une autre
province ou un territoire
du Canada, [LP] 169, 170,
177, 179

Sûreté du Québec, [LP] 64

Enquêteur

pouvoirs, 29 [LP] 189-191
accès à la preuve documentaire
et matérielle, 28, [LP] 174
immunité, 28, [LP] 191
pouvoir de pénétrer dans un
poste ou un local de police,
28, [LP] 174

Entente

corps de police autochtone,
[LP] 90-92
corps de police de l'Administra-
tion régionale crie ; voir corps
de police régional
corps de police du village naskapi,
[LP] 95, 100
corps de police municipal
fourniture de services de
détention ou de services
de transport de prévenus,
[LP] 70
partage de services policiers,
[LP] 71, 74
services fournis par la Sûreté
du Québec, [LP] 70, 71,
76-78, 100
utilisation commune d'équi-
pements, de locaux ou
d'espaces, [LP] 70
corps de police régional
conditions d'embauche,
[LP] 102.4
services policiers, [LP] 102.7-
102.9
École nationale de police du
Québec
accomplissement de sa
mission, [LP] 11
cours de formation, [LP] 11
échange d'expertise, [LP] 13
Sûreté du Québec
services, [LP] 70, 71,
76-78, 100

Équipement

caractéristiques et conditions
d'utilisation, [LP] 112
règlement municipal, [LP] 86,
al. 1(1)
utilisation avec prudence et
discernement, 183-188,
[CD] 11
bâton et lampe de poche, 188
dispositif à impulsion (taser),
189
fusée d'urgence (*flare*), 183
poivre de Cayenne, 187
véhicule patrouille, 183-187
utilisation commune, [LP] 70

État d'ébriété

— Voir *Facultés affaiblies par l'effet
de l'alcool ou d'une drogue*

États financiers, [LP] 210**Excuse**, [LP] 255.1-255.11

acte ayant conduit à la destitution
ou au congédiement du
policier, [LP] 255.1
autre sanction déontologique (au
moment de la présentation),
[LP] 255.1, al. 3(5)
avis, [LP] 255.7
compétence du Comité de
déontologie policière, [LP] 194
conditions de recevabilité, 66,
[LP] 255.1, 255.6
contenu, [LP] 255.4
copie, [LP] 255.5
critères d'appréciation, 63,
[LP] 255.7
décision; voir aussi demande
accueillie
décision sans appel,
[LP] 255.11
fait nouveau ayant pu justifier
une décision favorable
(demande de révision),
[LP] 255.11

délai de présentation, 66,
[LP] 255.2
exception, 67
irrespect, [LP] 255.1, al. 3(1)
pluralité de sanctions imposées
simultanément au policier,
[LP] 255.3
demande accueillie, [LP] 255.9
attestation, [LP] 255.9
dossier du policier (mention de
l'excuse), [LP] 255.9
effet, 66, [LP] 255.10
demande incomplète, [LP] 255.1,
al. 3(2)
demande soumise à l'appréciation
du Comité de déontologie
policière, [LP] 255.6
dépôt au greffe du Comité de déon-
tologie policière, [LP] 255.5
excuse accordée de plein droit,
[LP] 255.6
excuse déjà accordée
annulation, 66, [LP] 255.9,
255.10
demande d'annulation par
le Commissaire à la
déontologie policière,
[LP] 128, 194
fait nouveau de nature à
justifier l'annulation
(demande de révision de la
décision), [LP] 255.11
nouvelle demande soumise à
l'appréciation du Comité
de déontologie policière,
[LP] 255.6
fonctions du Commissaire à la
déontologie policière, [LP] 128
forclusion, 66, [LP] 255.1,
al. 3(4)-(5)
infraction criminelle, 62, 64,
[LP] 255.1, al. 3(3), 255.5
application de l'article 18.2 de
la Charte québécoise, 64

- irrecevabilité, 66, 67, [LP] 255.1
avis par écrit des motifs,
[LP] 255.6
nouvelle demande, [LP] 255.6,
255.7
objections, [LP] 255.6
observations par écrit, [LP] 255.7
plainte en cours (en matière
déontologique), [LP] 255.1,
al. 3(4)
poursuite criminelle, [LP] 255.1,
al. 3(3), 255.5
refus
nouvelle demande soumise à
l'appréciation du Comité
de déontologie policière,
[LP] 255.6
règles de preuve, de procédure et
de pratique pour l'instruction
de la demande, [LP] 255.8
renseignement ou document
requis, [LP] 255.7
vérification, [LP] 255.5
- Expertise**
échange d'expertise en matière de
formation policière, [LP] 13
entente, [LP] 13
mission internationale, [LP] 13
- F —
- Facultés affaiblies par l'effet de
l'alcool ou d'une drogue**
respect des droits d'un détenu,
144, 145, [CD] 10, al. 2(1)
- Fausse déclaration**, [LP] 164,
190, 272
- Faute disciplinaire**
— Voir *Plainte contre un policier ;
Sûreté du Québec*
- Fédération des policiers et poli-
ciers municipaux du Québec
(FPMQ)**, [LP] 303.5, al. 2(14)
- Fédération québécoise des muni-
cipalités locales et régionales
(FQM)**, [LP] 303.5, al. 2(1),
303.6
- Fillion, Bernard**
— Voir *Affaire Fillion*
- Fonction publique**
membres du personnel de
l'Institut de police du Québec,
[LP] 343
- Fonds consolidé du revenu**,
[LP] 39, 67.1-67.3, 67.7
- Fonds de pension**
— Voir *Retraite*
- Force**
— Voir *Utilisation de la force*
- Formation policière**
— Voir *École nationale de police du
Québec ; Formation profession-
nelle*
- Formation professionnelle**
— Voir aussi *École nationale de
police du Québec*
activités de conseil, [LP] 12
concertation et collaboration,
[LP] 12
définition, [LP] 1
échange d'expertise, [LP] 13
enquête policière, [LP] 1, al. 1(2)
entente, [LP] 11
formation initiale, [LP] 2, 10
gestion policière, [LP] 1, al. 1(3)
homologation, [LP] 11
condition, [LP] 11
normes, [LP] 16
patrouille-gendarmerie, [LP] 1,
al. 1(1)
conditions d'admission,
[LP] 16
perfectionnement de service,
[LP] 2

- perfectionnement professionnel, [LP] 2, 10
- personnel policier du village naskapi, [LP] 95
- plan, [LP] 3
- bilan des réalisations, [LP] 6
 - diplôme de gestion policière, [LP] 5
 - mise à jour annuelle, [LP] 6
 - objectif, [LP] 4
 - postes de gestion, [LP] 5
 - transmission, [LP] 6
- programme, [LP] 1
- consultation, [LP] 10
 - élaboration, [LP] 15
 - formation initiale, [LP] 2, 10
 - recherches et études, [LP] 10, 12
- Fouille, perquisition ou saisie**
- respect des droits d'un détenu, 181, 182, [CD] 10, al. 2(4)
 - exception de nécessité, 181
 - fouille sommaire d'une personne de sexe opposé, 181
- FPPM**
- Voir *Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM)*
- Frais**
- administration provisoire, [LP] 277
 - Conseil sur les services policiers du Québec
 - frais inhérents à la participation aux séances, [LP] 303.13
 - Sûreté du Québec
 - frais médicaux, [LP] 63(2)
 - régime de retraite des membres (frais d'administration), [LP] 67.3
- Frais de scolarité**, [LP] 42
- François, Marcellus**
- Voir *Affaire Marcellus François*
- Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM)**, [LP] 303.5, al. 2(13)
- Frontières internationales**
- Voir *Fouille, perquisition ou saisie*
- G —
- Gazette officielle du Québec**
- Comité de déontologie policière
 - siège, [LP] 196
 - École nationale de police du Québec
 - documents, [LP] 26
 - siège, [LP] 9
 - plan d'organisation policière, [LP] 353.1
 - pouvoirs d'urgence du gouvernement, [LP] 103
 - Sûreté du Québec
 - premier règlement relatif aux coûts des services policiers fournis par la Sûreté du Québec, [LP] 353.10
 - quartier général, [LP] 53
- Gendarmerie**
- Voir *Patrouille-gendarmerie*
- Gestion du renseignement criminel**
- modalités de gestion, [LP] 306
- Gestion policière**
- diplôme, [LP] 5
 - formation professionnelle, [LP] 1, al. 1(3)
- Groupe socio-économique**
- conseil d'administration de l'École nationale de police du Québec, [LP] 18, al. 3(4)
- Guide des pratiques policières**, [LP] 304

— H —

Harcèlement, 94, 136, [CD] 6,
al. 2(2)

— Voir aussi *Intimidation ; Menace*
interdiction de harceler un
policier, [LP] 261

Holmes, Kathy

— Voir *Affaire Holmes*

Honoraires

administration provisoire,
[LP] 277
Comité de déontologie policière
membres à temps partiel,
[LP] 202
remplaçant, [LP] 206
Commissaire à la déontologie
policière
remplaçant, [LP] 136
École nationale de police du
Québec, [LP] 42

Huis clos, [LP] 229

Huissier, [LP] 117

— I —

Impartialité

— Voir aussi *Centre des rensei-
gnements policiers du Québec*
(*CRPQ*); *Désintéressement*
exercice des fonctions avec
désintéressement et impartia-
lité, 171-174, [CD] 9
communication de renseigne-
ments sans justification, 174
conflit d'intérêts, 171, 173, 174
don, récompense, commission,
ristourne, prêt, remise de
dette, faveur ou tout autre
avantage, 174, [CD] 9,
al. 2(1)-(2)
services d'un procureur en
particulier (recommanda-
tion), 175, [CD] 9, al. 2(3)

sollicitation au profit
d'une personne, d'une
organisation ou d'une
association, 175
utilisation de renseignements à
des fins personnelles, 175,
[CD] 9, al. 2(4)

Incarcération

respect des droits d'un détenu,
175, 180, [CD] 10, al. 2(7)
incarcération d'un mineur,
175, 180
incarcération d'une personne
de sexe féminin, 175, 180

Incessibilité

régime de retraite des membres de
la Sûreté du Québec
prestation ou remboursement
payable, [LP] 67.6

Indemnisation

corps de police municipal
destitution ou réduction de
salaire du directeur ou d'un
policier non salarié (appel
accueilli), [LP] 89
policier
autorisation d'exercice de ses
fonctions à titre de policier
dans une autre province
ou territoire du Canada,
[LP] 104.17

Infraction criminelle, 28, [LP] 70,
255.1, al. 3(3), 255.5, 260, 263,
286-289

Infraction et peine, [LP] 310-311

— Voir aussi *Prescription*
complicité, [LP] 314
fausse identité, [LP] 312
insigne, [LP] 313
policier, [LP] 310, 311
uniforme, [LP] 313

Infraction mixte

— Voir *Policier coupable d'une infraction mixte*

Insaisissabilité

régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
prestation ou remboursement payable, [LP] 67.6

Insigne, [LP] 112

constable spécial, [LP] 111, 112
infraction et peine, [LP] 313
interdiction, [LP] 258, 313
Sûreté du Québec
remise au départ du membre, [LP] 61

Insouciance

respect des droits d'un détenu, 178, 179, [CD] 10, al. 2(2)
santé du prévenu, 178
sécurité du prévenu, 178, 179

Inspecteur

— Voir aussi *Inspection*
entrave, [LP] 272
identification, [LP] 273
immunité, [LP] 273
pouvoir, [LP] 271

Inspection

personne autorisée, [LP] 270
pouvoir du ministre, [LP] 269
recommandations du ministre, [LP] 274
service général, [LP] 268

Institut de police du Québec

— Voir aussi *École nationale de police du Québec*
droit transitoire, [LP] 340-344, 346

Interception

— Voir *Détention, interception et interpellation*

Intérêt de la morale

huis clos, [LP] 229

Intérêt public, [LP] 51

fin de la procédure de conciliation, [LP] 160
plainte d'intérêt public, [LP] 148
suspension du directeur du corps de police, [LP] 275

Interpellation

— Voir *Détention, interception et interpellation*

Interprétation

— Voir *Définition et interprétation*

Interprétation de la Loi, [LP] 355**Interrogatoire**

détention aux fins d'interroger une personne qui n'est pas en état d'arrestation, 142-145, [CD] 6, al. 2(5)
détention pour fins d'enquête (*articulable cause*), 143-145
preuve objective, 142, 143
interrogatoire au poste de police, 143
interrogatoire dans le cadre d'une enquête, 143

Intervention filmée, 161**Intimidation**, 93, 136, [CD] 6, al. 2(2)

— Voir aussi *Harcèlement; Menace*
interdiction d'intimider un policier, [LP] 261
notion, 136
preuve
analyse objective, 136, 137

Ivresse

— Voir *Facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue*

— J —

Juge de la Cour du Québec

— Voir *Cour du Québec*

— L —

Lalo, Terry

— Voir *Affaire Lalo*

Langage obscène, blasphématoire ou injurieux, 70, 77, 78, [CD] 5, al. 2(1)

Lessard, Serge

— Voir *Affaire Lessard*

Lieu de résidence

— Voir *Obligation de résidence*

Lizotte, Jean-Pierre

— Voir *Affaire Lizotte*

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001), [LP] 49

Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37), [LP] 64, 89, 191, 225, 283

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), 69, [LP] 126, [CD] 1

Loi approuvant la Convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67), [LP] 102.7

Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. D-7.1), [LP] 43

Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19), [LP] 104.9

Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15.1), [LP] 40

Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), [LP] 124

Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), [LP] 62, 137, 204, 353.7

Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19), [LP] 353.6

Loi sur l'organisation policière (L.R.Q., c. O-8.1), 3, [LP] 340, 352, 353

Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., c. P-9.1), [LP] 117

Loi de police (L.R.Q., c. P-13), [LP] 340, 345, 349, 351, 353

Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), 3, 66, Annexe 1, [CD] 4, 12

Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (L.Q. 2000, c. 56), [LP] 278

Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., c. R-12), [LP] 68

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1), [LP] 65

Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. R-13.1), [LP] 99, 102.6

Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec (L.R.Q., c. R-14), [LP] 65, 239, 253, 259

Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., c. R-15.1), [LP] 353.5

Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), [LP] 353.10

Loi sur la sécurité privée (L.R.Q., c. S-3.5), [LP] 117

Loi sur les tribunaux judiciaires
(L.R.Q., c. T-16), [LP] 60,
84, 255

Loi sur les villages cris et le village
naskapi (L.R.Q., c. V-5.1),
[LP] 102.6, al. 1(2)

Loi sur les villages nordiques et
l'Administration régionale
Kativik (L.R.Q., c. V-6),
[LP] 96, 98

— M —

Maison d'habitation

— Voir *Fouille, perquisition ou saisie*

Mandat de perquisition

— Voir *Fouille, perquisition ou saisie*

Markovic, Serge

— Voir *Affaire Markovic*

Matte, Raymond

— Voir *Affaire Matte*

Menace, 93, 94, 136-138, [CD] 6,
al. 2(2)

— Voir aussi *Harcèlement; Intimidation*
menacer d'exercer des représailles
contre un policier, [LP] 261
notion, 136
distinction avec le droit
d'aviser un citoyen,
137-138
santé ou sécurité publique,
[LP] 103

**Ministère de l'Éducation, du Sport
et du Loisir**

École nationale de police du
Québec
conseil d'administration,
[LP] 18, al. 2(5)

Ministère de la Sécurité publique

comité de reclassement, [LP] 73

Conseil sur les services policiers
du Québec
choix des membres parmi le
personnel du ministère,
[LP] 303.5
secrétariat, [LP] 303.7
sous-ministre
conseil d'administration de
l'École nationale de police
du Québec, [LP] 18(1)

**Ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation
du territoire**

comité de reclassement, [LP] 73
corps de police du village naskapi,
[LP] 100

Ministère des Transports

— Voir *Constable spécial*

**Ministre de l'Éducation, du Loisir
et du Sport**, [LP] 15

Ministre de la Sécurité publique

— Voir aussi *Sécurité publique*
abolition d'un corps de police,
[LP] 73
Comité de déontologie policière
rapport d'activités, [LP] 210
Commissaire à la déontologie
policière
enquête, 5, [LP] 166
rapport d'activités,
[LP] 141, 142
Conseil sur les services policiers
du Québec, [LP] 303.5, 303.6
constable spécial, [LP] 107,
108, 110
corps de police
administration provisoire,
[LP] 275-278
corps de police du village naskapi,
[LP] 95, 100, 102
corps de police municipal
discipline interne, [LP] 256

- entente entre municipalités, [LP] 70
- École nationale de police du Québec
 - Commission de formation et de recherche (avis au ministre), [LP] 31
 - directives, [LP] 14
 - états financiers, [LP] 46
 - mandat, [LP] 14
 - programme de formation professionnelle, [LP] 15
- enquête sur un corps de police, [LP] 279-285
- gestion du renseignement criminel, [LP] 306
- guide des pratiques policières, [LP] 304
- information, [LP] 264-267
- inspection d'un corps de police, [LP] 268-274
- Loi sur la police*
 - ministre chargé de l'application, [LP] 356
- organisation policière
 - orientations et politiques, [LP] 304
- plan d'organisation policière
 - approbation, [LP] 81.1, 353.1
 - plan stratégique, [LP] 304
- policier municipal
 - responsabilité civile, [LP] 49
- prévention de la criminalité, [LP] 306, 308
 - orientations, [LP] 304
- recherche, [LP] 309
- renseignement criminel, [LP] 306
- responsabilité, [LP] 304, 305
- services policiers, [LP] 71, 72, 72.1, 74, 76
 - efficacité, [LP] 307
- sous-ministre
 - conseil d'administration de l'École nationale de police du Québec, [LP] 18, al. 2(1)
- statut de plaignant
 - chef de police, 7, [LP] 143
 - intérêt pour agir, 6, 7, 37, 38, [LP] 166
- Sûreté du Québec, [LP] 50
 - poste et bureau, [LP] 54
 - service central de renseignements (accès aux renseignements), [LP] 52
 - suspension et congédiement d'un membre, [LP] 64
- Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**
 - constable spécial, [LP] 108
 - corps de police du village naskapi
 - approbation des ententes, [LP] 100
- Ministre des Finances**, [LP] 39, al. 1(3), 67.7
 - politique de placement, [LP] 67.4(1)
- Montpetit, Ronald**
 - Voir *Affaire Montpetit*
- Montréal (Ville)**, [LP] 303.5, al. 2(3)
 - Voir aussi *Conseil sur les services policiers du Québec*
- Municipalité**
 - Voir aussi *Corps de police municipal*
 - constable spécial, [LP] 108, 110
 - corps de police, [LP] 70, 79-82, 115, 116
 - abolition ou réduction de l'effectif, [LP] 73
 - compétence territoriale, [LP] 70

- destitution ou réduction de
 salaire du directeur ou
 d'un policier non salarié,
 [LP] 87-89
 discipline interne, [LP] 256
 entente relative à l'utilisation
 commune d'équipements,
 de locaux ou d'espaces,
 [LP] 70
 entente relative à la fourniture
 de services de détention ou
 de services de transport de
 prévenus, [LP] 70
 niveaux de services, [LP] 70,
 79, 81
 plan d'organisation policière,
 [LP] 81.1
 École nationale de police du
 Québec
 conseil d'administration,
 [LP] 18
 contribution annuelle, [LP] 43
 inspection du corps de police,
 [LP] 274
 municipalité de moins de
 50 000 habitants, [LP] 72
 organisation des services
 policiers, [LP] 353.1
 municipalité de 50 000 habitants
 ou plus, [LP] 72
 municipalité de 100 000 habitants
 ou plus
 plan d'organisation policière,
 [LP] 353.2
 municipalité locale métropoli-
 taine, [LP] 71
 défaut de se conformer,
 [LP] 72.1
 municipalité locale non métropo-
 litaine, [LP] 72
 organisation des services poli-
 ciers, [LP] 86, 353.1-353.12
 plan d'organisation policière,
 [LP] 353.12
 services de la Sûreté du Québec,
 [LP] 71
- N —
- Négligence**
 arme de service
 usage par une personne
 autre qu'un policier, 197,
 [CD] 11, al. 2(2)
 lors d'une intervention, 77
 respect des droits d'un détenu,
 [CD] 10, al. 2(2)
 santé, 178
 sécurité, 178, 179
- Normes**
 activité ou programme de
 formation professionnelle,
 [LP] 16
- Normes d'équivalence**
 activité ou programme de
 formation professionnelle,
 [LP] 16
- Normes de comportement**
 — Voir *Code de déontologie des
 policiers du Québec ; Déontologie
 policière*
- Normes de conduite**, 69 [LP] 258 ;
 [CD] 1, 5-13
 — Voir aussi *Code de déontologie
 des policiers du Québec ; Déonto-
 logie policière*
- Normes de contrôle**
 — Voir *Révision judiciaire*
- Normes de fonctionnement**,
 [LP] 112-114
 — Voir aussi *Archives ; Insigne ;
 Uniforme*
 acte de nomination, insigne
 et autres pièces d'identité
 (normes applicables), [LP] 112

caractéristiques et conditions
d'utilisation de l'équipement,
[LP] 112
décoration et citation, [LP] 113
documents et formules, [LP] 114
uniforme, [LP] 112

Normes de la pratique policière,
[LP] 32

— O —

Obligation d'informer

acte dérogatoire, 197, [CD] 12
information du citoyen
concernant ses droits, 197
information communiquée au
Commissaire à la déonto-
logie policière, 1978
éthique policière, 28, [LP] 260
Sûreté du Québec
directeur général, [LP] 64

Obligation de loyauté

conflit d'intérêts, 171, 173, 174,
[CD] 9

Obligation de prudence

utilisation d'une arme et de toute
autre pièce d'équipement,
183-197, [CD] 11
arme de service, 183, 190, 197
fusée d'urgence (*flare*), 183
lampe de poche, 188
poivre de Cayenne, 187
véhicule patrouille, 183-187

Obligation de résidence, [LP] 58,
86, al. 1(3)

Officier de la paix

interprétation, [LP] 354

Officier de la Sûreté du Québec

— Voir *Sûreté du Québec*

Officier de police

— Voir aussi *Policier*
interprétation, [LP] 354

Ordre public

corps de police autochtone,
[LP] 93
huis clos, [LP] 229

Organisation des services policiers

agglomération de recensement,
[LP] 353.1, 353.11, annexe F
municipalité de 100 000 habitants
ou plus
plan d'organisation policière,
[LP] 353.2
municipalité de moins de
50 000 habitants
dispositions applicables,
[LP] 353.1
municipalité desservie par un
corps de police municipal
abolition du corps de police
municipal, [LP] 353.3
cumul d'une rente et d'une
rémunération, [LP] 353.6
dossiers, documents et
archives de nature
policière, [LP] 353.9
enquête et affaire policière
en cours, [LP] 353.9
entente-cadre de transfert
des droits relatifs à
un régime de retraite,
[LP] 353.5
transfert des membres du
personnel non policier,
[LP] 353.7
transfert des policiers au
sein de la Sûreté du
Québec, [LP] 353.3-
353.6
conditions de maintien du
corps de police municipal,
[LP] 353.1
effet du maintien sur les
ententes intermunicipales de
partage, [LP] 353.1

- niveau de services requis,
[LP] 353.1
plan d'organisation policière,
[LP] 353.1, 353.2
transfert des policiers de
la Sûreté du Québec,
[LP] 353.8
régie intermunicipale de services
policiers
effet de la dissolution de la
régie, [LP] 353.1
maintien, [LP] 353.1
services fournis par la Sûreté du
Québec, [LP] 353.1, 353.3-
353.7
coûts (règlement), [LP] 353.10
- Organisation policière**
— Voir *Administration régionale
Kativik; Constable spécial;
Corps de police; Corps de police
autochtone; Corps de police
de l'Administration régionale
crie; Corps de police du
village naskapi; Corps de police
municipal; Normes de fonctionne-
ment; Organisation des services
policiers; Plan d'organisation
policière; Sûreté du Québec*
- Organisme régional**
— Voir *Administration régionale
Kativik; Communauté métropoli-
taine de Montréal; Communauté
métropolitaine de Québec*
- P —
- Paradis, Jean**
— Voir *Affaire Paradis*
- Parjure**, [LP] 192, 262
- Partialité**
— Voir *Impartialité*
- Patrouille-gendarmerie**
formation professionnelle, [LP] 1,
al. 1(3)
conditions d'admission,
[LP] 16
- Peine**
— Voir *Infraction et peine*
- Pension de retraite**
— Voir *Retraite*
- Perfectionnement professionnel**
— Voir *Formation professionnelle*
- Permis de la Régie des alcools, des
courses et des jeux**
— Voir *Régie des alcools, des
courses et des jeux*
- Permis de restaurant**, [LP] 117
- Perquisition**
— Voir *Fouille, perquisition ou saisie*
- Perreault, Réjean**
— Voir *Affaire Perreault*
- Personne morale**
École nationale de police du
Québec, [LP] 8
- Personne placée sous garde**
— Voir *Détention, interception et
interpellation*
- Pièce d'identité**
Sûreté du Québec
remise au départ du membre,
[LP] 61
- Placement sous garde**
— Voir *Détention, interception et
interpellation*
- Plainte contre un policier**
— Voir aussi *Comité de déontologie
policière; Commissaire à la
déontologie policière; Concilia-
tion; Enquête sur un policier*

- action ou recours interdit,
[LP] 193
- allégation de nature criminelle,
[LP] 263
- assistance du Commissaire à la
déontologie policière, [LP] 144
- compétence du Commissaire à la
déontologie policière, 1, 12,
13, [LP] 148
- conciliation, [LP] 147, 161
- coûts, [LP] 155
- déclarations ou réponses du
policier, [LP] 164
- désignation des conciliateurs,
[LP] 154
- discrétion du Commissaire à la
déontologie policière, 32
- durée, [LP] 159
- échec, [LP] 158
- fin, [LP] 160
- objectif, [LP] 156
- personne qui accompagne,
[LP] 157
- présence du policier, [LP] 157
- règlement, [LP] 162
- conduite du policier, 7, [LP] 143
 - policier d'une autre province
ou d'un territoire du
Canada dans l'exercice de
ses fonctions au Québec,
[LP] 193.1-193.10
 - policier du Québec dans
l'exercice de ses fonctions
dans une autre province ou
un territoire du Canada, 8,
[LP] 143.1, 149(4), 236
- conservation des éléments de
preuve, [LP] 144
- contenu, 11-13
 - acte dérogatoire visé, 12
 - discrétion du Commissaire à
la déontologie policière,
12, 13
 - identité du policier, 11
 - lieu, 13
 - moment, 13
 - vocabulaire, 12
- décision du Commissaire à la
déontologie policière, 32, 33,
[LP] 147, 149, 179, 180, 188
- révision, [LP] 181-186
- déclaration du policier, [LP] 192
- demande de documents et
renseignements, [LP] 189
- dépôt, [LP] 143
 - assistance au plaignant, 15
 - conservation de la preuve, 15
 - guichets de dépôt, 15
 - plainte par Internet, 16
- directeur du corps de police,
[LP] 143
- enquête, 7, [LP] 165-193, 260
 - collaboration, [LP] 260
 - complément, [LP] 177
 - coûts, 27 [LP] 172
 - décision du Commissaire à la
déontologie policière, 32,
[LP] 178-180
 - déroulement, 27, [LP] 175
 - désignation de l'enquêteur, 27,
[LP] 171
 - devoir d'information, 27
 - droit au silence, 29-32,
[LP] 192
 - frais de déplacement
 - identification de l'enquêteur,
[LP] 173
 - objet, [LP] 167
 - obligations du Commissaire à
la déontologie policière, 27,
[LP] 175
 - plainte relative à la conduite au
Québec d'un policier d'une
autre province ou d'un
territoire du Canada, 7, 8,
[LP] 193.6-193.10

plainte relative à la conduite
 d'un policier du Québec
 dans une autre province
 ou un territoire du Canada,
 [LP] 169, 170, 177, 179
 pouvoir, 27, 28, [LP] 174
 rapport, [LP] 176
 refus, [LP] 168, 169, 180
 entrave, [LP] 190
 étude préliminaire de la
 plainte, 19
 délai, 19
 rejet de la plainte (motifs), 21
 statistiques, 20
 faute disciplinaire, [LP] 258, 259
 immunité, [LP] 191
 information au plaignant, 27,
 [LP] 146
 moyens de défense
 crédibilité des témoins, 51, 52
 faute de l'organisation
 policière, 50
 obéissance à l'ordre d'un
 supérieur, 49, 50
 preuve d'identification, 46-49
 utilisation des rapports
 opérationnels, 52, 53
 nombre, 16, 17
 augmentation du nombre de
 plaintes, 17
 plaignant
 intérêt pour agir, 6, [LP] 143
 Internet
 dépôt de plainte par
 Internet, 16
 plainte écrite, 5 [LP] 143
 exceptions, 5 [LP] 166, 230
 pouvoir du Commissaire à la
 déontologie policière, [LP] 188
 prescription, 13-15, [LP] 150
 champ d'application, 13, 14
 droit antérieur, 14
 Rapport Corbo, 14, 15
 registre, [LP] 153

règlement, [LP] 162, 163
 rejet, [LP] 147, 179, 180, 187
 sujet de la plainte, 7, 8
 agent de la protection de la
 faune, 8, [LP] 126, 143
 constable spécial, 8,
 [LP] 126, 143
 contrôleur routier, 8,
 [LP] 126, 143
 corps de police autochtone, 7
 membre de la Gendarmerie
 royale du Canada, 7
 membre de la Sûreté du
 Québec, 7
 policier démissionnaire, retraité
 ou congédié, 8, [LP] 151
 policier municipal, 7
 témoin, 28, [LP] 262
 assistance d'un avocat, 28,
 [LP] 262
 témoignage par téléphone, 52
 transmission, [LP] 145, 152

Plainte disciplinaire

— Voir *Plainte contre un policier*

Plan d'organisation policière,

[LP] 78, al. 5(2), 81.1, 304, 353.1,
 353.2, 353.12

Plan de formation professionnelle

— Voir *Formation professionnelle*

Plan de retraite

— Voir *Retraite*

Poivre de Cayenne

équipement
 utilisation avec prudence et
 discernement, 187
 utilisation de la force
 force plus grande que néces-
 saire, 94, 119

Police

— Voir *Service de police de la Ville
 de Montréal*; *Service de police de
 la Ville de Québec*

Policier

— Voir aussi *Code de déontologie des policiers du Québec* ; *Comportement du policier* ; *Corps de police* ; *Déontologie policière* ; *Enquête sur un policier* ; *Plainte contre un policier* ; *Policier municipal* ; *Services policiers* ; *Sûreté du Québec*

activités politiques, [LP] 122-125

agent de la paix, [LP] 49

autorisation d'exercice de ses fonctions dans une autre province ou territoire du Canada, [LP] 104.1-104.17

indemnisation, [LP] 104.17

policier d'une autre province ou d'un territoire du Canada, [LP] 104.1-104.13

acte d'autorisation, [LP] 104.4, 104.6, 104.7

acte ou omission du policier autorisé (infractions), [LP] 104.10

autorisation d'exercice de ses fonctions au Québec (pouvoir de l'agent d'autorisation désigné par le ministre), [LP] 104.1

avis de révocation, [LP] 104.13

décision de l'agent d'autorisation (autorisation ou refus d'autoriser), [LP] 104.4

délai pour rendre la décision, [LP] 104.4

demande d'autorisation, [LP] 104.2

déontologie, [LP] 126

devoirs du policier autorisé, [LP] 104.10, 104.11

encadrement de l'exercice des attributions d'un agent d'autorisation (directive du ministre), [LP] 104.1

enquête sur la conduite du policier, [LP] 193.6-193.10

évaluation de la demande d'autorisation par l'agent d'autorisation (consultation et renseignements supplémentaires), [LP] 104.3

période de validité de l'autorisation, [LP] 104.5

plainte relative à la conduite du policier, [LP] 193.1-193.10

pouvoirs et protection accordée au policier autorisé, [LP] 104.8

preuve d'autorisation, [LP] 104.7, 104.10

procédure d'autorisation, [LP] 104.1-104.7

refus d'autorisation, [LP] 104.4

révocation de l'autorisation, [LP] 104.12, 104.13

situation d'urgence, [LP] 104.2, 104.4, 104.5, 104.7

statut du policier autorisé, [LP] 104.9

policier du Québec, [LP] 104.14-104.16

assujettissement du policier autorisé à la *Loi sur la police*, [LP] 104.14

- autorisation d'exercice de ses fonctions dans une autre province ou territoire du Canada (pouvoir de l'autorité compétente), [LP] 104.14
- enquête, audition ou procédure relative à sa conduite ou à une opération à laquelle il a participé (devoir de collaborer), [LP] 104.15
- plainte relative à la conduite du policier, [LP] 143.1, 149(4), 169, 170, 177, 179, 236
- procédure en déontologie ou en discipline (déclaration ou déposition faite par le policier autorisé), [LP] 104.16
- citation au Comité de déontologie policière, 1, 39
- déclaration, 38, [LP] 218
- droit à une défense pleine et entière, 13, 38, [LP] 221
- sanction, 54-59, [LP] 234, 235
- conditions d'admissibilité, [LP] 115, 116, 120
- conflit d'intérêts, [LP] 117, 118
- déontologie, [LP] 126, 127
- destitution, [LP] 117, 119, 230
- devoirs d'assurer la sécurité des personnes, [LP] 48
- devoirs d'enquête et de prévention du crime, [LP] 48
- documents et formulaires, [LP] 114
- enquête, [LP] 286-289
- équipement, [LP] 112
- éthique, [LP] 260-263
- faute civile, [LP] 49
- faute disciplinaire, [LP] 258, 259
- harcèlement et menace, [LP] 261
- incompatibilité, [LP] 117
- insigne et pièces d'identité, [LP] 112
- interprétation, [LP] 354
- nomination, [LP] 112, 121
- normes de conduite, 69, [LP] 258, [CD] 1, 5-13
- pouvoirs extraterritoriaux, [LP] 104.1-104.17
- responsabilité civile, [LP] 49
- trafic d'influence, [LP] 258
- uniforme, [LP] 112, 258
- véhicule, [LP] 112
- Policier coupable d'une infraction mixte**
- destitution (principe), 217
- disposition législative, 217
- débat, 217
- existence de circonstances particulières (exception), 217
- illustration (affaire concernant l'agent Jean-Pierre Côté)
- décision en appel (absolution inconditionnelle), 217-219
- décision du Comité de déontologie policière (suspension de 60 jours), 219, 220
- faits, 217
- Policier d'une autre province ou d'un territoire du Canada**
- Voir *Policier*
- Policier de la Sûreté du Québec**
- Voir *Sûreté du Québec*
- Policier municipal**
- Voir aussi *Corps de police municipal*
- destitution ou réduction de traitement, [LP] 87-89
- organisation des services policiers
- transfert au sein de la Sûreté du Québec, [LP] 353.3-353.6
- conditions de travail, [LP] 353.3

- cumul d'une rente et d'une rémunération, [LP] 353.6
entente-cadre de transfert des droits relatifs à un régime de retraite, [LP] 353.5
modalités d'application, [LP] 353.3
régime de retraite, [LP] 353.4
responsabilité civile
présomption, [LP] 49
- Politesse**, 70, 87-94, [CD] 5, al. 2(5)
— Voir aussi *Comportement du policier*
conduite dérogatoire (jurisprudence), 92
notion, 88
respect et politesse envers les citoyens
geste disgracieux ou abaissant, 90
lors d'interception policière, 88
propos grossiers ou injurieux, 90
sacre, 89
ton utilisé, 89
tutoiement, 88
- Poursuite disciplinaire**
— Voir *Plainte contre un policier ; Sûreté du Québec*
- Pratique policière**
— Voir *Enquête policière ; Gestion policière ; Guide des pratiques policières ; Patrouille-gendarmerie*
- Premières Nations**
— Voir *Association des chefs de police des Premières Nations du Québec ; Autochtones ; Corps de police autochtone*
- Présence d'alcool ou de drogue**
— Voir *Facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue*
- Prescription**
plainte contre un policier, [LP] 150
- Prêt**
exercice des fonctions de policier avec désintéressement et impartialité, 171, [CD] 9, al. 2(1)-(2)
- Preuve**
Comité de déontologie policière
admissibilité de la preuve, 42 [LP] 223
fait de cacher une preuve ou un renseignement (dans le but de nuire ou de favoriser une personne), 146, 165, [CD] 7, al. 2(2)
utilisation de son statut d'agent de la paix, 165
- Privilège avocat-client**
ingérence, 182, [CD] 10, al. 2(5)
- Probité**
— Voir aussi *Bien d'autrui ; Rapport*
exercice des fonctions de policier, 167-169, [CD] 8
définition, 167
protection du public, 167
preuve, 168
- Procédure disciplinaire**
— Voir *Plainte contre un policier ; Sûreté du Québec*
- Procureur**
— Voir *Avocat*
- Profit**
— Voir *Avantage ou profit*

Programme de formation professionnelle

— Voir *École nationale de police du Québec; Formation professionnelle*

Propos racistes, sexistes ou discriminatoires, 70, [CD] 5, al. 2(4)**Province autre que le Québec**

policier d'une autre province
autorisation d'exercice de ses fonctions au Québec, [LP] 104.1-104.13
déontologie, [LP] 126
indemnisation, [LP] 104.17
plainte relative à la conduite du policier, [LP] 193.1-193.10
procédure d'autorisation, [LP] 104.1-104.7
révocation de l'autorisation, [LP] 104.12, 104.13
statut et devoirs du policier autorisé, [LP] 104.8-104.11

policier du Québec
autorisation d'exercice de ses fonctions dans une autre province, [LP] 104.14-104.16
indemnisation, [LP] 104.17
plainte relative à la conduite du policier, 8, [LP] 143.1, 149(4), 169, 170, 177, 179

Prudence et prévoyance, 72

— Q —

Quorum

Conseil sur les services policiers du Québec, [LP] 303.11

— R —

Rabais

exercice des fonctions de policier avec désintéressement et impartialité, 171, [CD] 9, al. 2(1)-(2)

Rapport

— Voir aussi *Probité; Bien d'autrui*
faux ou inexact, 171, [CD] 8, al. 2(3)
rapport opérationnel
admissibilité en preuve, 52, 53

Rapport Bellemare

— Voir aussi *Commission des droits de la personne*
enquête publique
recommandations, 2

Rapport Corbo

— Voir aussi *Collaboration à l'enquête, Plainte contre un policier*
collaboration à l'enquête
droit au silence, 32
composition du Comité de déontologie policière
description, 36
enquête déontologique, 27
prescription en matière de plainte
analyse du droit antérieur, 14
recommandation, 15

Rapport d'activités

Comité de déontologie policière, [LP] 210
Commissaire à la déontologie policière, [LP] 141

Rapport d'enquête

enquête sur un policier, [LP] 176

Récompense

exercice des fonctions de policier avec désintéressement et impartialité, 171, [CD] 9, al. 2(1)-(2)

Recours à la force

— Voir *Utilisation de la force*

Réduction de traitement

policier municipal, [LP] 87-89

Régie des alcools, des courses et des jeux, [LP] 117**Régie intermunicipale**

partage de services policiers,
[LP] 75, 353.1

Régime de retraite ou de rentes

— Voir *Retraite*

Régime syndical des membres de la Sûreté du Québec

— Voir *Sûreté du Québec*

Région métropolitaine de recensement, [LP] 71, 353.11**Registre**

activité de formation professionnelle
normes et conditions d'admission, [LP] 16

École nationale de police du Québec, [LP] 16

plainte contre un policier,
[LP] 153

registre des constables spéciaux,
[LP] 108

registre des membres du corps de police municipal, [LP] 85

Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (D. 497-2002, (2002) 134 G.O. 2, 2924 [c. P-13.1, r. 7]), [LP] 72, 353.1**Règles d'éthique et de déontologie**

— Voir aussi *Code de déontologie des policiers du Québec*; *Déontologie policière*

École nationale de police du Québec
conseil d'administration,
[LP] 25

Remboursement des dépenses

École nationale de police du Québec
Commission de formation et de recherche, [LP] 35
conseil d'administration,
[LP] 21

Remise de dette

exercice des fonctions de policier avec désintéressement et impartialité, 171, [CD] 9, al. 2(1)-(2)

Rémunération

Conseil sur les services policiers du Québec, [LP] 303.13
École nationale de police du Québec
Commission de formation et de recherche, [LP] 35
conseil d'administration,
[LP] 21
directeur général, [LP] 21, 23
personnel (normes et barèmes de rémunération), [LP] 24

Renseignement

— Voir aussi *Accès aux renseignements*; *Gestion du renseignement criminel*

fait de cacher une preuve ou un renseignement (dans le but de nuire ou de favoriser une personne), 125, 135, 136, [CD] 7, al. 2(2)
utilisation de son statut d'agent de la paix, 135, 136

Représentation

— Voir *Droit à l'avocat*

Respect de l'autorité de la loi et des tribunaux, 145-166, [CD] 7

- Voir aussi *Abus d'autorité*;
Collaboration à l'administration de la justice
 droit à l'avocat, 157
 manque de professionnalisme, 148
 bertillonnage, 148
 biens saisis, 148
 enquête incomplète, 149
 entrée dans un domicile, 160
 fouille, 158
 identification de piétons, 153
 identification du passager d'un véhicule, 153
 immixtion dans un litige civil, 151
 mise en danger de la sécurité du plaignant, 149
 négligence, 152
 omission de rédiger un rapport, 149
 perquisition, 160
 rapport contenant des informations inexactes, 152
 saisie, 161
 preuve
 dissimulation, 165, 166
 renseignements confidentiels
 divulgation, 160-162
 témoignage du policier
 affidavit faux ou inexact, 147
 témoignage erroné à la suite de l'affirmation solennelle, 147

Respect des droits d'un détenu

- Voir *Droits et libertés de la personne*

Respect des droits et libertés de la personne

- Voir *Droits et libertés de la personne*

Responsabilité civile

- constable spécial, [LP] 106
 corps de police autochtone, [LP] 91
 policier, [LP] 49

Restaurant (permis)

- Voir *Permis de restaurant*

Retraite

- abolition d'un corps de police municipal
 entente-cadre de transfert des droits relatifs à un régime de retraite, [LP] 353.5
 policier, 8, [LP] 151
 déclaration d'incapacité à exercer des fonctions d'agent de la paix, 54, [LP] 234, 255.2
 Sûreté du Québec (régime de retraite des membres), 8, [LP] 65-68, 103
 application, [LP] 65
 années de service, [LP] 68
 contributions, [LP] 67.1
 cotisations, [LP] 67, 67.1
 fonds des contributions des employeurs, [LP] 67, 67.2, 67.3
 administration par la Caisse de dépôt et placement du Québec, [LP] 67.4(1)
 fonds des cotisations des membres, [LP] 67
 administration par la Caisse de dépôt et placement du Québec, [LP] 67.4(2)
 frais d'administration, [LP] 67.3
 intégration des policiers d'un corps de police municipal, [LP] 353.4-353.6
 montants capitalisés sur la base des évaluations actuarielles, [LP] 67.7

prestations, [LP] 67.2, 67.6
 prestations accessoires,
 [LP] 67.1-67.3, 67.5
 remboursement, [LP] 67.2,
 67.6
 rémunération et rente non
 cumulatives, [LP] 353.6
 retraite obligatoire, [LP] 66,
 353.4
 service reconnu pour le régime
 de retraite, [LP] 353.4
 transfert de sommes, [LP] 67.2,
 353.4-353.6

Révision judiciaire, [LP] 178
 critères d'intervention suscep-
 tibles d'autoriser la révision
 judiciaire, [LP] 178
 demande de révision pour le motif
 de l'insuffisance de la preuve,
 [LP] 178

Ristourne
 exercice des fonctions de policier
 avec désintéressement et
 impartialité, 171, [CD] 9,
 al. 2(1)-(2)

Robert, Michel
 — Voir *Affaire Robert*

— S —

Saisie
 — Voir *Fouille, perquisition ou saisie*

Sanction, 53-59, [LP] 234, 235
 — Voir aussi *Comité de déontologie
 policière*; *Plainte contre un
 policier*
 compensation, 58, 59
 détermination de la sanction
 antécédents du policier, 54
 circonstances atténuantes,
 55, 56
 critères, 55
 gravité de l'inconduite, 54

harmonisation des sanc-
 tions, 56
 preuve et représentation, 53
 récidive, 58
 recommandation commune, 56
 portrait (chiffres), 57
 pouvoir du Comité de déontologie
 policière
 choix de sanction, 54
 sanctions consécutives, 54

Santé
 respect des droits d'un détenu,
 178, [CD] 10, al. 2(2)

Sasseville, Herman
 — Voir *Affaire Sasseville*

Saulnier, Yves
 — Voir *Affaire Saulnier*

Séance
 Conseil sur les services policiers
 du Québec, [LP] 303.7,
 303.9-303.11, 303.13

Sécurité de la personne
 — Voir *Droit à la vie, à la liberté et
 à la sécurité de sa personne*

Sécurité du public
 — Voir *Sécurité publique*

Sécurité publique
 corps de police autochtone,
 [LP] 93
 éthique policière, [LP] 260
 mission des corps policiers et
 de chacun de leurs membres,
 [LP] 48

Serment
 constable spécial, [LP] 107-109,
 annexes A et B
 corps de police régional
 directeur et autres membres,
 [LP] 102.3, annexes A et B
 membre de la Sûreté du Québec,
 [LP] 60

Service continu à la Sûreté du Québec

— Voir *Sûreté du Québec*

Service de l'inspection du ministre des Transports

— Voir *Constable spécial*

Service de police

— Voir *Services policiers*

Service de police de la Ville de Montréal, [LP] 303.5, al. 2(6), 354

Commission de la sécurité publique
 destitution, [LP] 278
 discipline interne, [LP] 257

Service de police de la Ville de Québec, [LP] 303.5, al. 2(7)**Services d'hébergement**, [LP] 17**Services de police**

— Voir *Services policiers*

Services policiers

— Voir aussi *Conseil sur les services policiers du Québec*; *Corps de police*; *Organisation des services policiers*; *Service de police de la Ville de Montréal*; *Service de police de la Ville de Québec*
 efficacité, [LP] 307
 enquête, [LP] 281
 entente entre municipalités, [LP] 70
 niveaux, [LP] 70, 81, 353.12
 niveau 1, [LP] 70, al. 2(1)
 niveau 2, [LP] 70, al. 2(2)
 niveau 4, [LP] 70, al. 2(4)
 niveau 5, [LP] 70, al. 2(5)
 niveau 6, [LP] 70, al. 3
 partage, [LP] 71
 approbation de l'entente par le ministre, [LP] 74

durée maximale de l'entente, [LP] 74

mesures d'intégration des policiers, [LP] 74

pouvoirs d'urgence du gouvernement, [LP] 103-104

régie intermunicipale, [LP] 75

Sûreté du Québec, [LP] 51, 70-73, 79-81

coûts, [LP] 77

entente, [LP] 70, 71, 76-78, 100

municipalité de 50 000 habitants ou plus, [LP] 72

municipalité de moins de 50 000 habitants, [LP] 72

municipalité régionale de comté (MRC), [LP] 71

niveaux, [LP] 70, 353.12

Signalement de personne en difficulté

Omission de vérifier, 76

Sollicitation

sollicitation au profit d'une personne, d'une organisation ou d'une association, 171, [CD] 9, al. 2(4)

Sommet des Amériques

— Voir *Affaire Cliche*

Stupéfiant

respect des droits d'un détenu, 178, [CD] 10, al. 2(1)

Subpœna

— Voir *Assignment des témoins*

Sûreté du Québec, [LP] 43, 50-68, 303.5 al. 2(5)

— Voir aussi *Archives*; *Déontologie policière*; *Plainte contre un policier*
 activités politiques, [LP] 122-125
 agent, [LP] 55, 56, 64
 agent auxiliaire, [LP] 55, 56, 64

- archives, [LP] 114
- arme de service, [LP] 61
- autorité du ministre de la Sécurité publique, [LP] 50
- bureau, [LP] 54
- cadet, [LP] 55, 57, 63(2)
- capitaine ; *voir* officier
- caporal ; *voir* sous-officier
- comité de reclassement, [LP] 73
- compétence, [LP] 50
- constable spécial, [LP] 108
- corps de police municipal, [LP] 70-72, 74, 79, 80
- corps de police régional, [LP] 102.7, 102.9
- départ, [LP] 61
- directeur général, [LP] 52, 55, 122, 144
- absence ou empêchement, [LP] 59
- adjoint, [LP] 55-57, 59, 60, 64, 122
- commandement général, [LP] 103
- conditions d'embauche, [LP] 57
- conseil d'administration de l'École nationale de police du Québec, [LP] 18, al. 2(2)
- destitution, [LP] 58
- enquête sur un membre, [LP] 64
- information au ministre, [LP] 264-266
- intérim, [LP] 59
- lieu de résidence, [LP] 58
- mandat, [LP] 58
- nomination, [LP] 56, 57
- pouvoirs et immunité, [LP] 64
- remplacement, [LP] 59
- serment, [LP] 60
- vacance du poste, [LP] 59
- discipline interne, [LP] 257
- documents
- documents et formules, [LP] 114
- faute disciplinaire, [LP] 258, 259
- fonctionnaires et employés autres que ses membres
- conditions d'embauche, [LP] 62
- nomination, [LP] 62
- frais médicaux, [LP] 63(2)
- inspecteur et inspecteur-chef ; *voir* officier
- lieutenant ; *voir* officier
- membres, [LP] 55
- arme de service, [LP] 61
- catégories, [LP] 55
- conditions d'entraînement, [LP] 63(2)
- congédiement, [LP] 64
- départ, [LP] 61
- discipline, [LP] 257
- manquement ou omission concernant un devoir ou une obligation (faute disciplinaire), [LP] 258, 259
- nomination, [LP] 56
- préavis de démission, [LP] 61
- rémunération, [LP] 57
- traitement, [LP] 57
- membres du régime de retraite ; *voir* régime de retraite
- ministre de la Sécurité publique
- autorité, [LP] 50
- officier, [LP] 55, 56, 64, 65, 67.1-67.3
- organisation des services policiers
- coûts des services policiers (règlement), [LP] 353.10
- intégration des policiers d'un corps de police municipal, [LP] 353.3-353.6
- transfert des policiers dans un corps de police municipal, [LP] 353.8

- personnel non policier,
[LP] 55, 62
- policier municipal
- responsabilité civile à l'égard des tiers, [LP] 49
- poste, [LP] 54
- quartier général, [LP] 53
- régime de retraite, [LP] 65
- années de service, [LP] 68
 - application, [LP] 65
 - contributions, [LP] 67.1
 - cotisations, [LP] 67, 67.1
 - fonds des contributions des employeurs, [LP] 67, 67.2, 67.3
 - administration par la Caisse de dépôt et placement du Québec, [LP] 67.4(1)
 - fonds des cotisations des membres, [LP] 67
 - administration par la Caisse de dépôt et placement du Québec, [LP] 67.4(2)
 - frais d'administration
 - sommes nécessaires au paiement, [LP] 67.3
 - intégration des policiers d'un corps de police municipal, [LP] 353.4-353.6
 - montants capitalisés sur la base des évaluations actuarielles, [LP] 67.7
 - policier transféré d'un corps de police municipal, [LP] 353.4-353.6
 - prestations
 - inaccessibilité et insaisissabilité, [LP] 67.6
 - sommes nécessaires au paiement, [LP] 67.2
 - prestations accessoires, [LP] 67.1-67.3
 - cotisations, [LP] 67.5
 - frais d'administration
 - (sommes nécessaires au paiement), [LP] 67.3
 - sommes nécessaires au paiement et à l'administration, [LP] 67.5
 - remboursement
 - inaccessibilité et insaisissabilité, [LP] 67.6
 - sommes nécessaires, [LP] 67.2
 - retraite obligatoire, [LP] 66
 - transfert
 - sommes nécessaires au paiement, [LP] 67.2
 - règles de fonctionnement, [LP] 63(1)
 - remplacement d'un corps de police municipal, [LP] 51, 79, 81
 - rôle supplétif, [LP] 79-82
 - mesures correctives, [LP] 81
 - paiement des services, [LP] 82
 - plan d'organisation policière, [LP] 81.1
 - services supplétifs, [LP] 79
 - services temporaires, [LP] 80, annexe C
 - sergent; voir sous-officier
 - serment, [LP] 60, annexes A et B
 - service central de renseignements, [LP] 52
 - accès aux renseignements, [LP] 52
 - services, [LP] 51, 73, 80, 82, 103, 353.1, 353.3
 - coûts, [LP] 77, 82
 - entente, [LP] 70, 71, 76-78, 100
 - municipalité de 50 000 habitants ou plus, [LP] 72
 - municipalité de moins de 50 000 habitants, [LP] 72

municipalité régionale de comté (MRC), [LP] 71
niveaux, [LP] 70, 81, 353.12
territoires non assujettis à la compétence d'un corps de police, [LP] 80, annexe C
sous-officier, [LP] 55, 56, 64

Surveillant routier

— Voir *Constable spécial*

Suspension disciplinaire ou déontologique

— Voir aussi *Plainte contre un policier*

policier municipal
destitution (suspension immédiate et sans traitement), [LP] 88

Syndicat policier

— Voir *Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ)*; *Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM)*

— T —

Taser

— Voir *Dispositif à impulsion (taser)*

Technique d'enquête policière

— Voir *Enquête policière*

Témoin

— Voir aussi *Assignment des témoins*
Comité de déontologie policière
assignation, [LP] 224
déclaration complète, écrite et signée, [LP] 262
indemnité, [LP] 227

Tenue vestimentaire

— Voir *Uniforme*

Territoire autochtone

— Voir *Administration régionale crie*; *Administration régionale Kativik*; *Village nordique, cri ou naskapi*

Territoire du Canada

policier d'un territoire du Canada
autorisation d'exercice de ses fonctions au Québec, [LP] 104.1-104.13
déontologie, [LP] 126
indemnisation, [LP] 104.17
plainte relative à la conduite du policier, [LP] 193.1-193.10
procédure d'autorisation, [LP] 104.1-104.7
révocation de l'autorisation, [LP] 104.12, 104.13
statut et devoirs du policier autorisé, [LP] 104.8-104.11
policier du Québec
autorisation d'exercice de ses fonctions dans un territoire du Canada, [LP] 104.14-104.16
indemnisation, [LP] 104.17
plainte relative à la conduite du policier, 8, [LP] 143.1, 149(4), 169, 170, 177, 179

Transport

entente
fourniture de services de transport de prévenus, [LP] 70

Tunique

— Voir *Uniforme*

— U —

Uniforme, [LP] 112, 258, 313

— Voir aussi *Insigne*

conciliation, 25, [LP] 157
 infraction et peine, [LP] 313
 membres de la Sûreté du Québec
 remise au départ du membre,
 [LP] 61

Union des municipalités du Québec,
 [LP] 303.5, al. 2(2), 303.6

Utilisation de la force

critères d'évaluation, 130, 131
 force plus grande que nécessaire,
 94, 119, 140, [CD] 6, al. 2(1),
 10, al. 2(6)
 appréciation du danger, 120
 coups de pied, 130
 coups de poing au visage, 128
 intervention lors d'une
 arrestation, 130
 nécessité, 143
 policier en civil, 135
 pose de menottes, 123
 preuve, 128
 résistance, 122, 123, 124,
 125, 126, 133
 technique d'escorte, 121
 technique de contrôle, 125, 126
 urgence, 134
 utilisation du poivre de
 Cayenne, 133
 violence, 130, 135, 188

— V —

Vacance du poste

Conseil sur les services policiers
 du Québec, [LP] 303.9
 corps de police municipal
 directeur, [LP] 83
 École nationale de police du
 Québec
 Commission de formation et de
 recherche, [LP] 33

conseil d'administration,
 [LP] 18
 Sûreté du Québec
 directeur général, [LP] 59

Véhicule automobile

Interception non sécuritaire, 80
 — Voir aussi *Facultés affaiblies
 par l'effet de l'alcool ou d'une
 drogue*; *Contrôle routier*;
*Détention, interception et
 interpellation*

Véhicule patrouille

utilisation de l'équipement avec
 prudence et discernement,
 183-189, [CD] 11
 arrêt sur l'accotement ou le
 gazon, 185
 poursuite, 183
 précautions de sécurité, 184
 véhicule utilisé sur un
 trottoir, 183

Véhicule routier

— Voir *Conduite avec facultés
 affaiblies ou avec une
 alcoolémie excessive*; *Contrôle
 routier*; *Détention, interception et
 interpellation*

Vérificateur général

École nationale de police du
 Québec
 vérification des livres et
 comptes, [LP] 45

Village nordique, cri ou naskapi,
 [LP] 43, 72

— Voir aussi *Administration
 régionale crie*; *Corps de police
 du village naskapi*

